

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DU TRANSPORTEUR DE MODIFICATION
DES TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE
TRANSPORT POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022

DOSSIER : R-4167-2021

RÉGISSEURS : Me NICOLAS ROY, président
Me LISE DUQUETTE
M. JOCELIN DUMAS

AUDIENCE DU 16 DÉCEMBRE 2021
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 6

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE
Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
Me LOUIS LEGAULT
avocats de la Régie

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE
avocat d'Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me SYLVAIN LANOIX
avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
avocat de Option consommateurs (OC);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	4
PREUVE DE RTIÉÉ	
JEAN-PIERRE LAFLAMME	
INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	7
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID	58
INTERROGÉ PAR Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE	82
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	85

1 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce seizième
2 (16e) jour du mois de décembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LE GREFFIER :

7 Protocole d'ouverture. Audience du seize (16)
8 décembre deux mille vingt et un (2021) par
9 visioconférence. Dossier R-4167-2021 : Demande du
10 Transporteur de modification des Tarifs et
11 conditions des services de transport pour les
12 années 2021 et 2022. Poursuite de l'audience.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Bonjour. Ce matin, nous sommes réunis pour la
15 présentation du RTIEÉ. Maître Fréchette, je vous
16 vois à l'écran. Est-ce que vous avez quelque chose
17 de préliminaire à nous formuler?

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Oui. Tout d'abord bonjour à tous. Un simple propos
20 pour vous mentionner que j'ai travaillé encore hier
21 soir les engagements qui restent à compléter. Et
22 quelques petites vérifications ce matin, et puis le
23 tout vous sera déposé sans aucun doute d'ici
24 l'heure du midi.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci beaucoup.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 C'est moi.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Maître Neuman? Est-ce que maître Neuman est
7 branché? Est-ce qu'il a vous a envoyé un courriel?

8 M. JEAN-PIERRE LAFLAMME :

9 Je l'ai vu ce matin, il s'est présenté. Mais, là,
10 il semble disparu. Je ne sais pas.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Peut-être, me permettez-vous de proposer quinze
13 (15) minutes de pause. Peut-être monsieur Laflamme
14 pourrait appeler maître Neuman voir ce qui se
15 passe.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Je pense que oui. On pourrait revenir à neuf heures
18 vingt (9 h 20).

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 C'est très bien. Peut-être, Monsieur Laflamme,
21 puisque vous êtes là, peut-être vous enquérir
22 auprès de maître Neuman s'il a des difficultés
23 réseau ou que sais-je.

24 M. JEAN-PIERRE LAFLAMME :

25 O.K. C'est beau.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Alors de retour à neuf heures vingt (9 h 20).

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Je vous remercie.

5

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7

8

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10

11 LE PRÉSIDENT :

12 Nous sommes de retour.

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Est-ce que mon écran est visible?

15 LE PRÉSIDENT :

16 Oui.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Oui. D'accord. Bon. Excusez-moi, j'étais en attente

19 même avant le début de l'audience, depuis un

20 certain temps, et je me suis aperçu à un moment

21 donné que la connexion n'était plus là. Ça fait que

22 je m'excuse. Monsieur Laflamme a eu la gentillesse

23 de m'envoyer un courriel pour m'informer de ce qui

24 s'était passé.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Je vous en prie, procédez!

3

4 PREUVE DE RTIÉÉ

5

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 D'accord. Alors, bonjour, Monsieur le Président de
8 la formation, Monsieur le Président de la Régie,
9 Madame le Régisseur. Dominique Neuman pour le
10 RTIÉÉ. Et nous avons comme témoin monsieur Jean-
11 Pierre Laflamme qui est présent et qui est prêt à
12 être assermenté.

13

14 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce seizième
15 (16e) jour du mois décembre, A COMPARU :

16

17 JEAN-PIERRE LAFLAMME, ingénieur en électricité,
18 domicilié au 694, rue Sorbier, Québec (Québec);

19

20 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
21 solennelle, dépose et dit :

22

23 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Q. **[1]** Bonjour, Monsieur Laflamme. Donc, il y a deux
25 documents qui ont été déposés, d'une part votre

1 curriculum vitae qui est la pièce C-RTIÉÉ-0029...
2 Attendez, je veux juste voir que j'ai le bon numéro
3 pour le curriculum vitae. Non, c'est le 0030, donc
4 C-RTIÉÉ-0030 pour votre curriculum vitae. Et votre
5 présentation, votre présentation sous... en PDF,
6 telle qu'amendée... Excusez-moi. Pour le c.v., je
7 m'excuse, le numéro, c'est le C-RTIÉÉ-0031 et pour
8 votre présentation en version PDF, telle que
9 révisée, c'est le C-RTIÉÉ-0032. Est-ce que vous
10 reconnaissez ces deux documents comme ayant été
11 préparés par vous ou sous votre supervision?

12 M. JEAN-PIERRE LAFLAMME :

13 R. Oui, je le reconnais.

14 Q. **[2]** D'accord. Alors, Monsieur le Greffier, si l'on
15 peut projeter la présentation sur l'écran, la
16 présentation 0032.

17 LE GREFFIER :

18 Oui.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Q. **[3]** Est-ce que vous pourriez, avant de débiter,
21 présenter, de façon très résumée, votre curriculum
22 vitae, simplement pour faire part de votre... de
23 votre expérience et de votre... de l'historique,
24 votre historique professionnel.

25 R. Oui. Bon. Bien, j'ai fait carrière à Hydro-Québec

1 pendant trente-deux (32) ans, là, de mil neuf cent
2 quatre-vingt-un (1981) à deux mille treize (2013),
3 dans le domaine... Bon. Comme je suis en
4 électricité, c'est dans le domaine de la production
5 du transport et de la distribution d'électricité.
6 Je n'entrerai pas dans le détail de tout ça parce
7 qu'il y aurait beaucoup à dire, là.

8 Mais après ma retraite en deux mille treize
9 (2013), bien j'ai... en deux mille quatorze (2014),
10 j'ai fondé une firme de génies-conseils avec deux
11 autres associés. Et puis c'est dans cette firme-là
12 que j'oeuvre depuis ce moment-là.

13 Q. **[4]** D'accord. Donc, nous allons passer à votre
14 présentation. Donc, Monsieur le Greffier, s'il est
15 possible de passer à la page... à la page suivante.
16 En fait, Monsieur Laflamme, ce serait peut-être à
17 vous d'indiquer le changement de page au fur et à
18 mesure que...

19 R. O.K.

20 Q. **[5]** ... que ce sera requis.

21 R. O.K. Donc...

22 Q. **[6]** Donc, je vous laisse la parole pour faire votre
23 présentation.

24 R. O.K. Donc, on va commencer, bon, à la page 2. Il y
25 a deux... deux ou trois grandes étapes, là. La

1 première grande étape, c'est la détermination des
2 Facteurs X et S du mécanisme de réglementation
3 incitative, là. C'est l'essentiel de notre
4 document.

5 Donc, on peut passer à la page 3. O.K. La
6 page 3, bien c'est une synthèse, là. Les deux ou
7 trois pages suivantes, c'est une synthèse des
8 recommandations du RTIÉÉ sur les Facteurs X et S,
9 là. Je vais passer ça assez rapidement parce que,
10 d'une façon ou d'une autre, on va les voir dans le
11 détail un peu plus loin dans le rapport, là.

12 Donc, tel que déjà indiqué, le RTIÉÉ
13 recommande à la Régie de l'énergie un Facteur X qui
14 est intermédiaire disons entre les recommandations
15 de Brattle et de PEG et nous allons expliquer
16 pourquoi dans ce qui suit, là.

17 Donc, essentiellement nous sommes partis de
18 l'étude de Brattle, là, puis on l'a adaptée au fur
19 et à mesure des choses qu'on a éliminées, qu'on
20 jugeait farfelues et qu'il fallait éliminer. Donc,
21 c'est ce qu'on va vous présenter. Et puis les cinq
22 points qui sont listés là, là, c'est
23 essentiellement ça va tourner autour de ça.

24 Donc, il va y avoir le point 1, la
25 réduction de la période de balisage. Le point 2, ça

1 va être la correction ou la suppression
2 préliminaire de certaines données impossibles ou
3 improbables, ça a déjà été discuté auparavant, là,
4 on va voir ce que ça va donner.

5 Donc, l'exclusion partielle du compte
6 d'achat des services de transport auprès d'autres,
7 ça a été débattu. PEG l'avait exclue, Brattle l'a
8 incluse. Nous, vous allez voir, là, on va comme
9 fendre la poire en deux, là. Vous allez voir un peu
10 ce que ça va donner.

11 Et puis on va parler, on est rendu à la
12 page 4, on va parler du... le choix des
13 comparables, c'est-à-dire on va demander à la Régie
14 de faire preuve de beaucoup de réserves dans le
15 choix des comparables. On va expliquer un peu plus
16 en détail de quoi on va parler.

17 Puis le Facteur S, bon, on va vous
18 mentionner essentiellement qu'on ne recommande
19 aucun Facteur S, un Facteur S de zéro (0). Et puis
20 même peut-être on va aller plus loin et puis peut-
21 être ça va être une nouveauté pour la Régie, mais
22 même, on va peut-être même proposer un Facteur S
23 négatif.

24 Donc, nous allons, dans tout cela, vous en
25 parler dans les pages subséquentes. C'est pour ça

1 que je n'entre pas trop dans le détail parce que
2 c'est une présentation qui est très volumineuse,
3 donc on va y aller rondement, si vous voulez.

4 Donc, la première réserve, la réserve 1.1,
5 c'est la réduction de la période de balisage, donc
6 on est à la page 5. O.K. Donc, aux fins de la... la
7 recommandation du RTIÉÉ, c'est : aux fins de la
8 détermination des Facteurs X et S, nous
9 recommandons que le balisage soit effectué sur une
10 durée de quinze (15) ans.

11 Notre argumentation à ce sujet-là c'est que
12 pour nous, bien une durée de vingt-cinq (25) ans
13 apparaît clairement trop longue pour les raisons
14 suivantes, là. Donc, il y a un risque accru de
15 tendances de variation plus faibles ou plus fortes
16 au début du cycle de vingt-cinq (25) ans et, à
17 l'inverse de cela, à la fin de la durée. Donc, ce
18 serait un profil historique qui ne suit pas une
19 ligne droite. Donc, quand on fait une projection à
20 partir d'une courbe, bien ça peut toujours être
21 hasardeux, là. Donc, c'est le risque qu'on prend
22 quand on prend une période trop longue.

23 Donc, de nombreux aussi... le second point,
24 de nombreux aspects du contexte des dépenses
25 d'opération peuvent changer significativement en

1 vingt-cinq (25) ans. Donc, on en a listé quelques-
2 unes, là, les attentes quand à la qualité de
3 service, les normes qui changent, les politiques,
4 toutes ces choses-là. Donc, ces risques sont moins
5 importants avec une durée de quinze (15) ans.

6 Une durée de quinze (15) ans plutôt que
7 vingt-cinq (25) ans ferait passer le Facteur X
8 proposé par Brattle, selon son fichier Excel, de
9 moins trois virgule trente-huit (-3,38 %) à moins
10 trois virgule zéro neuf pour cent (-3,09 %), donc
11 un gain de plus point vingt-neuf pour cent
12 (+0,29 %).

13 Juste mentionner ici qu'on n'a pas refait
14 d'étude, là, on a tout simplement repris le fichier
15 de Brattle et puis on a remonté à la source des
16 informations et puis... dans le fichier et puis on
17 a exclu ou inclus certaines choses pour... selon
18 nos recommandations. O.K. Il faut que ce soit bien
19 clair à ce niveau-là. O.K.

20 Donc, la page 6. Donc, on compte... c'est
21 un nouveau point, donc recommandation 1.2, donc
22 c'est la correction ou la suppression préliminaire
23 de certaines données impossibles ou improbables,
24 là. Donc, recommandation... notre recommandation
25 c'est d'exclure les données de Brattle au sujet de

1 seize (16) transporteurs. Ça, c'est un des points,
2 il va y en avoir d'autres, là. Au sujet de seize
3 (16) transporteurs donnés, qui montre un facteur de
4 charge de faisant pas de sens. Donc, soit que le
5 facteur est carrément impossible, là, parce qu'un
6 facteur de charge ne peut jamais être supérieur à
7 cent pour cent (100 %). Et puis il est vraiment
8 improbable, là, selon... selon ce qu'on observe
9 dans l'industrie, là.

10 Donc, on peut passer à la page... bien ils
11 sont listés, vous le voyez, là, ils sont listés là
12 tous les producteurs, on les a déjà vus, là, avec
13 les facteurs de charge.

14 Le tableau qui suit est plus... est plus
15 parlant un peu, là. J'ai mis en... ce qu'on appelle
16 une courbe classée, là, en ordre de facteur de
17 charge du plus grand au plus petit, là. Et puis on
18 voit, bon, qu'il y en a trois, là, qui sont au-delà
19 de cent pour cent (100 %), ce qui est carrément
20 impossible, là. Et puis d'autres, là, qui... qui
21 sortent de ce c'est qu'on peut attendre normalement
22 d'un facteur de charge, là, qui normalement dans
23 l'industrie va varier typiquement entre trente-cinq
24 (35 %) et quatre-vingt pour cent (80 %). J'ai pas
25 fait d'étude statistique détaillée de tout ça, là,

1 mais c'est disons... c'est le « range » dans lequel
2 on peut s'attendre de trouver ces chiffres-là.

3 Donc, juste pour peut-être rappeler le
4 facteur de charge, c'est tout simplement le
5 mégawatts moyen durant l'année divisé par les
6 mégawatts de pointe. Donc, le mégawatt moyen
7 s'obtient en prenant les mégawattheures, l'énergie
8 durant l'année et en divisant par le nombre
9 d'heures dans l'année, donc huit mille sept cent
10 soixante (8760) ou... huit mille sept cent soixante
11 heures (8760 h).

12 Donc, ici, en éliminant ces seize (16)
13 transporteurs-là qui sortent des valeurs normales,
14 là, on fait... ça permet... on a fait ça avec le
15 fichier de Brattle, ça permet de, encore là,
16 d'augmenter le facteur de Brattle de trois virgule
17 zéro neuf (3,09 %) à... de moins trois virgule zéro
18 neuf (-3,09 %) à moins deux virgule soixante-seize
19 pour cent (-2,76 %), donc encore là un gain de plus
20 virgule trente-trois pour cent (+0,33 %).

21 Donc, on peut passer à la page 8, là. Ce
22 qu'on peut noter préliminairement c'est qu'au fur
23 et à mesure qu'on va faire les corrections on
24 s'aperçoit qu'on se rapproche de l'étude de PEG,
25 vous allez voir.

1 Donc, on est toujours dans la correction de
2 données improbables. L'autre graphique qu'on voit,
3 là, c'est... ça indique les transporteurs dont la
4 longueur du réseau apparaît très improbable, voire
5 impossible. Et pour pouvoir sortir ça tout ce que
6 j'ai fait, j'ai fait tout simplement le ratio des
7 milles de lignes achetés versus les mégawatts.
8 Donc, j'ai fait le ratio, un simple ratio entre le
9 nombre de milles de lignes par mégawatt de charge
10 et puis on voit que généralement, là, pour
11 soixante-treize (73) transporteurs, ça se tient
12 dans un « range » en bas de deux, là. La valeur
13 deux mille (2000) par mégawatt. Mais il y en a deux
14 autres qui sont trois fois plus élevées, donc nous
15 ça nous amène à dire qu'il y a une anomalie là. Ce
16 réseau-là, ces réseaux-là apparaissent clairement
17 trop longs, là, ou peut-être même non
18 représentatifs, donc on les a exclus.

19 Ça, c'est la petite incidence, ça fait
20 augmenter, encore là, le Facteur X de moins deux
21 virgule soixante-seize pour cent (-2,76 %), à moins
22 deux virgule soixante-huit pour cent (-2,68 %).
23 Donc, ça fait un gain de plus zéro huit (0,8 %).
24 Donc, chaque gain que je vous mentionne, donc que
25 vous avez peut-être remarqué, il s'appuie sur les

1 corrections qu'on a faites, précédemment.

2 Donc, on peut passer à la page 9, c'est
3 toujours la suite de cette réserve 1.2. Il y a une
4 autre correction qu'on a faite, c'est la correction
5 concernant la longueur des lignes de Pacific Gas
6 and Electric Company.

7 Donc, on a fait cette correction-là. On
8 voit, dans le tableau de droite, de toutes les
9 années, avec les kilomètres de la première colonne,
10 bien, la deuxième colonne après les années, là, il
11 y a des valeurs en rouge qui indiquent clairement
12 qu'il y a quelque chose d'anormal, là. Parce qu'au
13 début, c'était vrai, dans les années quatre-vingt-
14 quatorze (1994) à quatre-vingt-seize (1996), puis
15 après ça, ça a remonté subitement, en deux mille
16 dix-sept (2017).

17 Donc, on a fait une correction. Vous voyez
18 les chiffres qu'on a corrigés à partir des... bon,
19 des données qu'on avait sur leur site Web. Et à
20 partir de leurs données historiques, on a fait des
21 corrections.

22 Et, puis, ça n'a pas eu un effet tellement
23 significatif, là. Donc, là ça fait passer le
24 Facteur X de moins deux virgule soixante-huit pour
25 cent (-2,68 %), à moins deux virgule soixante-six

1 pour cent (-2,66 %). Donc, un gain minime de zéro
2 virgule zéro deux pour cent (0,02 %).

3 Donc, on peut passer à la page 10. Donc,
4 c'est les constats et recommandations suite à cette
5 réserve-là. Donc, faire passer la réduction de
6 vingt-cinq (25) ans à quinze (15) ans, la période
7 de balisage. Retrait des données des transporteurs,
8 donc, qui ne font pas de sens, là.

9 Tout ça fait passer le Facteur X de moins
10 trois point trente-huit (-3,38 %), qui est le
11 facteur qui est indiqué dans l'étude de Brattle,
12 là, donc à moins deux virgule soixante-six pour
13 cent (-2,66 %).

14 On peut passer à la page 11, ça va
15 rondement. Donc, là, on est rendu à la réserve 1.3,
16 là. Il y avait eu une discussion concernant les
17 frais des autres transporteurs. Bien, on va vous
18 dire ce qu'on recommande, à cet effet-là.

19 Donc, l'exclusion partielle du compte
20 d'achat des services de transport auprès d'autres
21 transporteurs. Donc, ce que nous recommandons,
22 c'est d'exclure, de la liste des coûts d'opérations
23 et de maintenance des transporteurs comparés, une
24 partie de leurs coûts de service de transport
25 achetée auprès d'autres transporteurs.

1 Donc, ce n'est pas de dire qu'on l'élimine
2 complètement ou on le prend complètement, on prend
3 ce qui est logique. Donc, l'argumentation, c'est
4 que dans son rapport, Brattle considère pleinement
5 ces coût-là. Donc, on vient de le mentionner, PEG
6 les exclue.

7 Bon, nous sommes en accord avec Brattle,
8 qu'il n'est pas souhaitable de les exclure
9 totalement parce que ces coûts correspondent
10 vraiment à un coût du transporteur visé pour un
11 service qu'il aurait à fournir, lui-même, s'il
12 n'acquerrait pas ce service, donc, d'un autre
13 transporteur.

14 Mais il nous apparaît inapproprié de
15 comptabiliser la totalité de ces coûts au titre des
16 coûts d'opérations et de maintenance. En effet,
17 lorsqu'achetés auprès d'autres transporteurs, le
18 tarif qui leur est payé inclut non seulement ses
19 coûts, mais également son coût d'amortissement de
20 capital et un rendement.

21 Donc, dans ces coûts-là des autres
22 transporteurs, il y a, bien sûr, ces coûts
23 d'opérations et de maintenance, le coût
24 d'amortissement des investissements et un coût de
25 rendement.

1 Donc, ces deux aspects supplémentaires ne
2 feraient pas partie des coûts O&M du Transporteur
3 visé, s'il fournissait lui-même le service.

4 On peut passer à la page 12. Donc, pour le
5 moment, on n'a pas tellement d'information pour
6 nous dire quel est le ratio qu'on devrait prendre
7 entre les charges d'exploitation puis les charges
8 d'amortissement.

9 Et, puis, bon, dans un premier temps, ça
10 pourrait toujours être raffiné ultérieurement, là,
11 mais on a décidé de prendre seulement cinquante
12 pour cent (50 %) du compte.

13 Mais vous allez voir, d'une façon ou d'une
14 autre, que ça n'a pas tellement une grande
15 incidence. Donc, on voit, là, dans le paragraphe
16 qui suit, que cette suppression-là de cinquante
17 pour cent (50 %) d'une partie des comptes de
18 transport auprès d'autres, ferait passer, en tout
19 cas, avec le fichier de Brattle, de moins deux
20 virgule soixante-six pour cent (-2,66 %) à moins
21 deux virgule soixante-sept pour cent (-2,67 %).
22 Donc, une maigre augmentation de virgule zéro un
23 pour cent (0,01 %). Donc, pas de changement
24 significatif.

25 Par contre, on a regardé qu'est-ce que ça

1 donnait si on maintenait la durée de vingt-cinq
2 (25) ans, le balisage sur vingt-cinq (20) ans. Et,
3 là, ça a un effet un peu plus important, dans ce
4 cas-là. Ça ferait passer de moins trois virgule
5 zéro, deux (-3,02 %) à moins deux virgule quatre-
6 vingt-cinq (-2,85 %). Donc, dans ce cas-là, il y
7 aurait un petit peu plus d'effet. Mais pour le sur
8 quinze (15) ans, ça n'a pratiquement pas d'effet.

9 Donc, on peut passer à la page 13. On tombe
10 dans un nouveau... une nouvelle réserve, là. Donc,
11 c'est... Justement, « faire preuve de beaucoup de
12 réserve quant au choix des comparables », je pense
13 que ça a été mentionné à plusieurs reprises, ça.

14 Donc, l'application mécanique à une
15 entreprise aussi distincte qu'Hydro-Québec
16 Transport d'un balisage de cinquante et une (51)
17 ou de soixante-quatorze (74) transporteurs, selon
18 que ce soit PEG ou Brattle, là, des États-Unis...
19 non vraiment comparables, ce qu'on dit à la Régie,
20 c'est que ça requiert beaucoup, beaucoup de
21 réserve.

22 Donc, on peut voir dans le graphique qui
23 est en dessous... Encore là, j'ai pris le mécanisme
24 de classement des longueurs et des pointes de
25 lignes, là. Bon, c'est clair qu'Hydro-Québec se

1 démarque nettement des autres, là, on le voit,
2 autant par la pointe en mégawatts que par la
3 longueur des lignes, là.

4 Et puis, les autres, bon, il y a d'autres
5 gros transporteurs, là, puis ils sont... qui
6 suivent, quand même pas très loin. Mais il y en a
7 quand même une foule de petits, peut-être pas loin
8 d'une cinquantaine, là, qui sont vraiment beaucoup
9 plus petits.

10 Donc, c'est ce qui nous fait dire qu'Hydro-
11 Québec est quand même substantiellement différente
12 par sa taille, mais on va voir aussi pour d'autres
13 raisons, là, qui concernent son réseau, l'étendue
14 du réseau.

15 Donc, on peut passer à la page 14. Donc,
16 c'est ce que je mentionnais, Hydro-Québec Transport
17 fait face à des enjeux de température, de
18 conditions climatiques, de distance, d'accès au
19 réseau, de couvert végétal, de sécurité du réseau.
20 Si on prend, par exemple, la compensation série qui
21 ont dû être ajoutés sur les lignes, qu'on ne
22 retrouve pas nécessairement dans les vastes
23 échantillons de Brattle et de PEG.

24 Il serait donc imprudent de postuler
25 d'avance que les défis auxquels font face les

1 petits transporteurs considérés par Brattle et PEG,
2 et leurs effets sur les coûts et les variations de
3 coûts, soient comparables à ceux d'Hydro-Québec
4 Transport. Bien, ce qu'on dit, c'est qu'au point de
5 prendre ces petits transporteurs-là puis les placer
6 dans le même échantillon, là, donc on dit que ce
7 serait imprudent.

8 O.K. Page 15. Toujours dans la même réserve
9 1.4, les constats et recommandations du RTIÉÉ, la
10 suite. Bon. Les rapports de Brattle et PEG ne
11 permettent pas de nous assurer que les coûts
12 d'opération des transporteurs comparés par eux
13 couvrent les mêmes catégories de coûts qu'Hydro-
14 Québec Transport. Donc, on a posé plusieurs
15 questions à cet effet-là, puis ça ne peut pas
16 vraiment être... être établi clairement, là.

17 Donc, nous constatons cependant, tout comme
18 Brattle, qu'il n'est pas possible de neutraliser
19 les différences en pondérant les données de chacun
20 des transporteurs comparés. Donc, Brattle a indiqué
21 en outre qu'il n'y a pas lieu selon elle d'exclure
22 des coûts d'exploitation comparés, ceux résultant
23 des facteurs dits « exogènes », tels que des
24 incendies, des problèmes de verglas ou autres.
25 Donc, selon Brattle, il n'y aurait pas lieu

1 d'exclure ces coûts-là.

2 Bon. Nous, du côté du RTIÉÉ, on est quand
3 même sensibles à cet argument, bien, en tout cas,
4 pas totalement, mais au moins en partie, puisque
5 ces coûts importants, exogènes, peuvent résulter de
6 plusieurs années de dépenses d'opération
7 préventives insuffisantes, qui sont prises en
8 compte dans la base de données et sans qu'il n'y
9 ait de moyen de les pondérer pour tenir compte du
10 service moindre qu'elles reflètent.

11 En d'autres termes, toute pondération des
12 données pour uniformiser la soustraction des
13 exogènes, Facteur Z, est indissociable de notre
14 préoccupation ci-après pour que cette pondération
15 uniformise également le niveau ou la qualité de
16 service.

17 Bon, pour résumer ça, je peux... on peut
18 peut-être donner l'exemple qu'on a vu chez Pacific
19 Gas and Energy, là, monsieur Raymond a fait sortir,
20 vraiment, le coût de l'année deux mille dix-neuf
21 (2019), là, qui était vraiment hors contrôle, là,
22 qui était vraiment quatre fois, peut-être, là, les
23 coûts historiques.

24 Nous, ce qu'on argumente là-dedans, c'est
25 peut-être que Pacific Energy, pendant de nombreuses

1 années, a été resserrée beaucoup dans ses dépenses
2 permissives en gestion de la végétation. Et puis, à
3 un moment donné, bien, qu'est-ce qui arrive, c'est
4 une catastrophe. Et puis, là, bien, là, on est
5 obligé de mettre des montants extrêmes pour
6 corriger la situation. Et puis, c'est une situation
7 telle que ça qu'on veut éviter, mettons, à Hydro-
8 Québec. Et puis, ce qu'on dit, c'est que ces coûts
9 extrêmes là, ils auraient dû être dépensés dans le
10 passé, donc c'est pour ça que nous, on dit qu'il ne
11 faut pas les exclure. O.K.?

12 Donc, on passe à la page 16. C'est un
13 point, quand même, qui est assez important, cette
14 section-là, là. Donc, peut-être que je vais me
15 répéter dans ce point-là. Or, les rapports de
16 Brattle et PEG ne permettent pas de nous assurer
17 que le service fourni par chacun des transporteurs
18 comparés, bon, est bien identique.

19 Idéalement, ce qu'on dit, c'est que tout
20 balisage des transporteurs dits comparables devrait
21 neutraliser les différences entre leurs niveaux et
22 qualités de service. Donc, est-ce qu'on va prendre
23 comme, par exemple, dans une comparaison une
24 compagnie ou un transporteur qui a une qualité de
25 service exécrable, bien, ce serait douteux. O.K.

1 involving capital expenditures and
2 quality of service still need to
3 address concerns about long-term
4 impacts of leaving investments and
5 quality to benchmarking models instead
6 of approval of investment plans and
7 standards of performance for quality.

8 Et, ça, donc, ça serait un peu hasardeux de laisser
9 les investissements majeurs du réseau... bien, les
10 investissements ou les dépenses du réseau
11 exclusivement à un mécanisme de MRI.

12 Mais nous constatons ici, encore, tout
13 comme Brattle qu'il n'est pas possible de pondérer
14 les données de chacun des transporteurs comparées
15 en fonction d'un niveau et d'une qualité identiques
16 de services.

17 Donc, on peut passer à la page 17. Donc,
18 seulement un point ici. Si on devait réduire
19 l'échantillon de transporteurs comparables, il ne
20 faudrait surtout pas exclure les transporteurs plus
21 grands (dont PG&E que PEG propose d'exclure), mais
22 au contraire exclure les entreprises les plus
23 petites. O.K. On va le voir un peu dans le
24 graphique qui suit. Le graphique qui est là, bon,
25 il est un peu technique. Je vais vous expliquer un

1 peu de quoi il s'agit.

2 Donc, il y a deux courbes dans ce
3 graphique-là avec deux abscisses, une à gauche puis
4 à droite. Bon. La courbe... Bien, l'axe du bas, ça
5 montre la charge minimale de pointes à partir de
6 laquelle on exclut les transporteurs. Donc, si on
7 prend, par exemple, trois mille (3000), ça veut
8 dire qu'on a exclu tous les transporteurs qui ont
9 moins de trois mille mégawatts (3000 MW). O.K. Et
10 ainsi de suite.

11 Donc, au fur et à mesure qu'on en exclut,
12 on voit que la courbe rouge représente le nombre de
13 transporteurs qui reste. Donc, on part de
14 cinquante-six (56), c'est-à-dire on en avait, si
15 vous vous souvenez, exclu dix-huit (18)
16 précédemment. Donc soixante-quatorze (74) moins
17 dix-huit (18), on tombe à notre cinquante-six (56).
18 En tout cas si je... Bien, c'est ça. Et puis, là,
19 ça décroît jusqu'à neuf, on va jusqu'à dix mille
20 mégawatts (15 000 MW) d'exclusion.

21 Donc, on voit avec ça que si on regarde le
22 Facteur X, au fur et à mesure qu'on exclut des
23 petits transporteurs, on voit quand même qu'il y a
24 une certaine stabilité. Ça descend un peu le
25 Facteur X. Mais à partir d'environ cinq ou six

1 mille mégawatts (6000 MW), là, on voit qu'il y a
2 une augmentation subite. Et puis, à un moment
3 donné, le facteur devient quand même très
4 différent... bien, quand même passablement
5 différent, là, quand on a des compagnies ou des
6 transporteurs un peu plus gros, un peu plus
7 volumineux.

8 Donc, par rapport à ce que je mentionne
9 ici... Il ne faut pas que je me perde dans mon
10 texte. O.K. Donc, par rapport au Facteur X de moins
11 deux point soixante-sept (-2,67) qu'on était rendu
12 à l'étape précédente, là...

13 Q. **[7]** Moins point zéro? Non, ça va. Excusez-moi!
14 C'est correct.

15 R. O.K. Donc, par rapport au Facteur X de moins deux
16 point soixante-sept (-2,67), on voit que ça peut
17 baisser juste de moins point... si on exclut les
18 petits transporteurs de moins cinq mille (5000).
19 Donc, ça revient à dire ce que c'est que je disais,
20 que ça ne baisse pas beaucoup. Mais, par contre, si
21 on va jusqu'à, on exclut jusqu'à dix mille
22 (10 000), bien, là, le facteur, le Facteur X
23 pourrait augmenter de point soixante-dix-sept
24 (0,77). O.K. Donc, c'est un point assez sensible
25 ici entre cinq mille (5000 MW) et huit mille

1 mégawatts (8000 MW) où il faut faire attention.

2 O.K.

3 Voilà notre recommandation dans la page qui
4 suit. Donc, c'est ce que je mentionne, entre six
5 mille (6000 MW) et neuf mille mégawatts (9000 MW)
6 si on exclut les petits transporteurs, ça a
7 beaucoup d'incidence. Mais, là, ça devient
8 difficile de placer quelle limite on fixe.

9 Donc, nous, ce qu'on s'est dit au RTIÉÉ, on
10 va faire tout simplement une moyenne de cette
11 courbe-là, là, à partir de cinq mille à dix mille
12 mégawatts (5000-10 000 MW), là. On n'est pas allé
13 plus haut que dix mille mégawatts (10 000 MW) parce
14 que sinon bien l'échantillon devient trop faible et
15 puis il y a le risque d'avoir des erreurs quand
16 même ou des fluctuations importantes, là.

17 Donc, c'est pour ça qu'on n'a pas... on a
18 pris entre cinq mille et dix mille (5000-10 000).
19 Et ça donne maintenant, à ce moment-là, un facteur
20 de... un Facteur X de moins deux virgule trente et
21 un pour cent (-2,31 %). Puis on voit qu'il se
22 rapproche constamment du facteur de PEG, là. O.K.
23 Donc, encore là, c'est ce qu'on mentionne ici.

24 L'exclusion des petits transporteurs de
25 moins de cinq mille mégawatts (50 000 MW) est

1 susceptible de procurer un échantillon plus
2 représentatif car les réalités de ces petits
3 transporteurs-là sont susceptibles d'être plus
4 éloignées de celle d'Hydro-Québec Transport. Et
5 puis, bon, on le voit quand même assez bien dans le
6 graphique, là, que ça a quand même une incidence.

7 Donc, ça donne la moyenne que je vous
8 disais tantôt. Ça fait réduire, augmenter, si on
9 peut dire, le Facteur X à moins deux point
10 trente (-2,31), donc un gain de plus virgule zéro
11 trente-six pour cent (0,36 %). O.K.

12 Donc, notre... on passe à un nouveau... un
13 nouveau sujet, la réserve un point cinq (1,5), donc
14 qui est concernant le Facteur S, là. Donc, voici
15 nos recommandations à cet effet-là, là.

16 Brattle rappelle le caractère extrêmement
17 subjectif du choix du Facteur S, lequel ultimement
18 relève du jugement du régulateur. Parce que je
19 pense que ça a été quand même assez discuté. Puis
20 on peut reprendre le texte de Brattle à ce sujet-
21 là, là.

22 The selection of a stretch factor
23 ultimately depends upon regulatory
24 judgement [...]

25 Je vous lirai pas le reste, là, parce que vous

1 for O&M costs, there will likely be
2 less « low hanging fruit » in
3 subsequent plans, thus arguing for a
4 lower stretch factor than would
5 otherwise be the case... [...]

6 Donc, ce qu'on mentionne, c'est que
7 ensuite, suite à ça, c'est que le Facteur X que la
8 Régie a déjà appliqué depuis les débuts du MRI
9 d'Hydro-Québec sur la base de son jugement, s'est
10 avéré déjà substantiellement supérieur à celui
11 recommandé par Brattle. O.K. Donc, moins trois
12 trente-huit (-3,38) et PEG moins soixante-huit (-
13 0,68). Donc, la Régie a instauré un facteur qui, je
14 pense, est autour de virgule cinquante-quatre pour
15 cent (54 %) positif, là.

16 Donc, par son Facteur X basé sur jugement,
17 la Régie se trouve à avoir déjà implicitement
18 incorporé un Facteur S positif substantiel depuis
19 le début du mécanisme d'Hydro-Québec Transport.

20 Donc, c'est sûr que si on continue, de
21 façon continue, à mettre un Facteur S positif, ça
22 peut avoir des conséquences négatives sur la
23 question de l'entretien, de la maintenance et la
24 qualité du service. O.K. Pour ce... Bon. Cette
25 étape-là est assez... est assez chargée, là.

1 Pour ces motifs, nous ne recommandons pas
2 de Facteur S positif qui viendrait contraindre
3 Hydro-Québec Transport durant la dernière année de
4 son MRI, à réduire davantage ses coûts. Bon.

5 Cela étant dit, tel que mentionné plus
6 haut, nous constatons l'impossibilité de s'assurer
7 que les coûts des comparables couvrent les mêmes
8 qualités de service qu'Hydro-Québec Transport. On
9 l'a mentionné à plusieurs reprises.

10 Bon. On a déjà réduit l'effet des
11 variations qualitatives d'Hydro-Québec par rapport
12 aux autres compagnies en recommandant de retirer
13 l'échantillon des comparables, bon, pour de moins
14 de cinq mille mégawatts (5000 MW). Bon.

15 Nous croyons qu'un jugement du régulateur
16 pourrait être également requis pour neutraliser
17 davantage cette variation qualitative. Un tel
18 jugement s'exerçant dans un le cadre de la
19 détermination d'un Facteur S.

20 Le point suivant, c'est dans le cadre, dans
21 ce cadre que le RTIÉÉ invite la Régie de l'énergie,
22 donc dans l'exercice de son jugement sur le Facteur
23 S, là, à se demander si un Facteur S négatif -
24 c'est peu commun, là - mais à se demander si un
25 Facteur S négatif ne serait pas approprié afin de

1 protéger davantage la qualité de service élevée qui
2 est souhaitée de la part d'HQT dans le contexte de
3 ces coûts élevés qu'entraîne la configuration de
4 réseau.

5 On l'a assez mentionné, là, les contraintes
6 particulières du réseau d'Hydro-Québec. Donc...
7 mais nous nous en remettons à la Régie pour
8 déterminer si elle jugerait qu'un tel Facteur S
9 négatif serait approprié, tout en étant bien
10 conscients que, normalement, les Facteurs S retenus
11 sont généralement positifs, sont toujours positifs.
12 Bon, bien avec les conséquences que nous on dit que
13 ça peut entraîner à plus ou moins long terme.

14 Ici, pour vous faire une référence d'une
15 madame, selon madame Rosette Gillan de Bloom
16 Energy, le lien est là, je vais vous lire tel qu'il
17 est mentionné dans leur site :

18 Frequent power outages are becoming an
19 unfortunate norm for U.S. businesses.
20 A 2018 survey found that one in four
21 companies experience a power outage at
22 least once a month. These outages are
23 not mild inconveniences - the costs
24 are quickly rising to be board
25 room-level issues.

1 Donc, ça monte très haut dans les compagnies, là,
2 ça a des effets majeurs sur les compagnies. Bon.

3 For large companies, the cost of an
4 outage can escalate into the millions
5 of dollars per hour of downtime. In
6 fact, the DoE recently estimated that
7 outages are costing the U.S. economy
8 \$150 billion annually.

9 Donc, cent cinquante milliards (150 G) c'est
10 simplement de dollars américains, c'est ce que ça
11 coûte à l'énergie... à la société américaine, le
12 laisser-aller en termes de qualité de service. À
13 l'échelle du Québec, cela représenterait un montant
14 de six cent millions de dollars US (600 M\$ US) ou
15 de sept cent soixante-dix millions de dollars
16 canadiens (770 M\$ CA), donc c'est quand même pas un
17 montant de pacotille, là, c'est quand même un
18 impact majeur pour les entreprises, la mauvaise
19 qualité de service.

20 Donc, une détérioration de la fiabilité et
21 de la qualité de service pourrait avoir
22 d'importants effets négatifs sur la clientèle de la
23 charge locale d'Hydro-Québec (et donc sur
24 l'attractivité de l'électrification, qui constitue
25 un jalon majeur de l'objectif de réduction des

1 émissions de gaz à effet de serre) et aussi sur la
2 réputation de la fiabilité d'Hydro-Québec
3 Production sur les marchés d'exportation, ce qui
4 pourrait affecter significativement à la baisse les
5 revenus tirés de cet important marché.

6 Donc, c'est... il y a beaucoup de
7 compétiteurs sur le marché américain pour Hydro-
8 Québec et puis une moindre argumentation sur la
9 qualité de service pourrait affecter beaucoup à
10 l'avenir les exportations ou la crédibilité mettons
11 d'Hydro-Québec Transport, s'il devait y avoir des
12 pannes majeures sur le réseau.

13 Pour ces différents motifs... là, on est
14 rendu à la conclusion concernant les Facteurs X et
15 S, là. Pour ces différents motifs, le RTIÉÉ
16 recommande donc à la Régie de tenir compte des
17 recommandations qui précèdent dans sa décision
18 qu'elle aura à rendre sur les Facteurs X et S pour
19 le mécanisme de régulation incitative de deux mille
20 vingt-deux (2022).

21 Selon les recommandations précédentes, le
22 Facteur X de l'étude de Brattle serait augmenté
23 selon le fichier Excel de Brattle à moins deux
24 virgule trente et un pour cent (-2,31 %). Bon, en y
25 ajoutant aussi, bon, si la Régie de l'énergie

1 exerce son jugement en ce sens, un Facteur S
2 négatif afin de protéger davantage la qualité de
3 service élevée, qui est souhaitée de la part
4 d'Hydro-Québec Transport dans le contexte des coûts
5 élevés qu'entraîne la configuration de son réseau,
6 ses contraintes d'accès, contraintes géographiques
7 et climatiques et le vieillissement de son réseau.

8 Donc, ce qu'on dit... ici, il y a peut-être
9 une petite note concernant la question de Pacific
10 Gas and Energy. Pacific Gas and Energy c'est un...
11 je pense que ça doit être le deuxième ou le
12 troisième plus gros transporteur aux États-Unis,
13 là, dans les comparables, donc c'est un... c'est un
14 transporteur qui a beaucoup de poids dans l'étude.
15 Quand on l'enlève, on le soustrait, ça a beaucoup
16 d'effet. Donc, c'est important de voir vraiment
17 bien qu'est-ce qu'on fait avec ce... ce
18 transporteur-là.

19 Donc, ce qu'on note ici c'est que si l'on
20 avait supprimé des données des coûts élevés de deux
21 mille dix-neuf (2019) de Pacific Gas and Energy,
22 là, donc ce qui avait été mentionné par monsieur
23 Raymond hier, si on mettait ça mettons comme deux
24 mille dix-huit (2018), le Facteur X, selon le
25 fichier Excel de Brattle, passerait de moins deux

1 virgule trente et un (-2,31 %) à moins un virgule
2 trente et un pour cent (-1,31 %), donc une baisse
3 quand même... une hausse significative quand même
4 de un pour cent (+1 %) seulement par l'influence de
5 Pacific Gas pour l'année deux mille dix-neuf
6 (2019). Et si on éliminait complètement Pacific Gas
7 and Energy de l'échantillon, bien ça ferait
8 augmenter de moins deux virgule trente et un pour
9 cent (-2,31 %) à moins virgule neuf (-0,9 %). Donc,
10 encore là, un gain très significatif d'un virgule
11 quatre pour cent (1,4 %).

12 Donc, on voit, là, qu'on est rendu
13 exactement, à peu de choses près, dans les chiffres
14 de PEG, là. Mais nous, d'une façon ou d'une autre,
15 on ne propose pas ces changements-là parce que,
16 tout ce qu'on vous a expliqué, précédemment, les
17 conséquences très néfastes que ça pourrait avoir, à
18 plus ou moins long terme, sur des événements
19 catastrophiques ou des événements malheureux qui
20 pourraient coûter très cher, autant à la société
21 québécoise que pour Hydro-Québec.

22 Donc, on a fini ce point-là. On peut passer
23 au point 2, qui est... Notre suggestion, c'est de
24 ne pas étendre le mécanisme de régulation
25 incitative aux coûts en capital. On va expliquer un

1 peu plus de quoi il s'agit, à la page 27. Donc, ne
2 pas étendre le mécanisme, le MRI, aux coûts en
3 capital.

4 Donc, ceci est notre recommandation, donc,
5 de ne pas étendre ces coûts-là, que ce soit en
6 incluant les charges d'amortissement aux coûts
7 totaux sujets aux mécanismes, ou, encore, de
8 quelqu'autre manière, en imposant une formule
9 paramétrique aux autorisations d'investissement ou
10 reconnaissance, dans la base de tarification des
11 tarifs, prudemment acquis et utiles.

12 Donc, l'argumentation RTIÉÉ, à cet effet-
13 là, c'est que ni Brattle ni PEG, n'ont formulé de
14 recommandations spécifiques à ce sujet-là. Donc,
15 ils ne se sont pas avancés dans leur rapport, à ce
16 sujet-là.

17 Selon Brattle, l'intégration des coûts de
18 capital risquerait d'avoir un impact négatif sur la
19 fiabilité et la qualité du service. Donc, ce qu'il
20 mentionne, c'est :

21 Risk that the MRI formula will be
22 insufficient to fund certain large
23 capital expenditures that are
24 essential to reliability, redundancy
25 and overall service quality.

1 Donc, on peut passer à la page 28. Donc, étendre le
2 MRI aux coûts en capital ferait d'accroître le
3 Facteur X d'environ un pour cent (1 %). Nous, ce
4 qu'on dit, c'est que ça serait incompatible avec la
5 réalité qu'Hydro-Québec Transport vit actuellement,
6 se trouvant dans une période de croissance continue
7 de son risque de défaillance et de conséquences de
8 ce risque de ses équipements.

9 Donc, on a sorti, ici, dans les rapports
10 produits par Hydro-Québec, là, l'accroissement du
11 taux de risque, qui est quand même assez
12 substantiel dans les prochaines années. Donc, ce
13 n'est peut-être vraiment pas le temps de commencer
14 à couper à ce niveau-là.

15 Donc, il y aurait risque de détérioration
16 de la qualité du service pour l'environnement, pour
17 la maintenance, pour la gestion de la vérification,
18 plus généralement, pour les consommateurs.

19 Donc, il n'est pas possible, non plus,
20 d'isoler, parmi la liste des transporteurs
21 comparables servant au balisage, ceux dont le
22 niveau de vieillissement des actifs ou l'évolution
23 du taux de risque soient comparables à ceux
24 d'Hydro-Québec Transport.

25 Donc, quand on fait des analyses

1 comparatives, bon, c'est difficile de sortir des
2 comparatifs sur les bases de la qualité. Ça va pour
3 les coûts, mais... Puis encore, là, il peut y avoir
4 des erreurs. Mais pour la qualité, c'est encore
5 plus difficile.

6 Ici, ce qu'on mentionne, c'est que, bon...
7 On voit le graphique, à la planification décennale
8 des investissements et des mises en service
9 montrent une variation interannuelle qui ne peut se
10 réduire à une formule paramétrique. Donc, on voit
11 que les investissements varient d'une année à
12 l'autre, quand même, de façon assez substantielle.
13 Les mises en service, on voit, là, que c'est quand
14 même assez majeur, les variations, aussi.

15 Donc, les investissements supérieurs au
16 seuil de soixante-cinq millions (65 M\$) ne sont,
17 évidemment aucunement le fruit d'une quelconque
18 progression régulière interannuelle.

19 Donc, la Régie elle-même énonce que ses
20 autorisations annuelles d'investissements,
21 inférieurs au seuil de soixante-cinq millions de
22 dollars (65 M\$), ne peuvent être basés sur une
23 comparaison interannuelle mais dépendent des
24 besoins annuels réels. Donc, c'est dans le dossier
25 qui est indiqué, là.

1 On peut aller à la page 30. Ici, il y a une
2 nouvelle recommandation qui... bon, on parlait du
3 MRI, ici. Puis si on utilise, si on étend la
4 méthode aux coûts en capital, notre recommandation,
5 c'est d'utiliser la méthode de dépréciation « One
6 hoss shay ».

7 Donc, si malgré notre recommandation, le
8 MRI était appliqué aux coûts en capital, nous
9 recommandons d'utiliser la méthode « One hoss
10 shay », pour la dépréciation, tel que préconisé
11 dans l'étude de Brattle.

12 Bon, notre argumentation, c'est que la
13 dépréciation « One hoss shay », correspond à un
14 service uniforme, sans dépréciation, durant la vie
15 utile d'un équipement et à une chute subite de sa
16 valeur, à la fin de sa vie utile.

17 Bon, Brattle utilise cette méthode-là dans
18 son rapport. Puis ce qu'on mentionne, c'est que la
19 logique du Facteur X est basée sur l'utilisation
20 des équipements, ici, surtout des lignes, et non
21 sur leur valeur marchande.

22 Par exemple, une ligne de vingt (20) ans va
23 fournir le même service qu'une ligne d'un an. Donc,
24 la dépréciation géométrique plutôt que « One hoss
25 shay », n'entraînerait cependant aucune variation

1 significative du facteur X, selon les données de
2 Brattle.

3 Bon, j'ai fait des tests avec le chiffrier,
4 le fichier Excel de Brattle et ça n'a aucun effet
5 significatif, donc... Mais, quand même, c'est la
6 méthode quand même qu'on recommande. O.K. Peut-être
7 que d'autres contextes, avec des durées plus
8 longues ou d'autres choses, ça pourrait avoir des
9 effets, là, mais pour ce qui était dans notre
10 recommandation, ça n'avait aucun effet.

11 Bon, O.K. Le point 3, on va traiter,
12 mettons, d'aspects plus qualitatifs, là, concernant
13 les informations fournies par TransÉnergie. Donc,
14 la première recommandation que l'on a, c'est :
15 améliorer la qualité. Ça, c'est des affaires...
16 c'est plus des aspects qualificatifs qui... qui
17 vont permettre, peut-être, à des non-habitués, de
18 toute la sémantique d'Hydro-Québec, de mieux
19 suivre, de mieux comprendre tout ce qui se passe.

20 Donc, améliorer la qualité de
21 l'information - le premier point - fournie par
22 Hydro-Québec Transport, en cas d'événements
23 affectant à la baisse sa performance. Donc, ce
24 qu'on recommande à la Régie, ici, nous recommandons
25 à la Régie de demander à HQT, lors de ses causes

1 tarifaires futures, lors de survenance d'événements
2 affectant à la baisse sa performance, de
3 systématiquement inclure dans sa preuve une
4 description des raisons ou causes de l'événement,
5 ainsi qu'une description des correctifs apportés ou
6 à venir à ce sujet.

7 Bon, notre argumentation à cet effet-là,
8 là, c'est que, bon... on donne un exemple à la page
9 7, aux lignes 2 à 10 et 17 à 18 de la pièce B-0006,
10 le rapport d'Hydro-Québec, qui explique certains
11 écarts négatifs des indicateurs. Il y a plusieurs
12 indicateurs, puis... au tableau 1, là, et puis
13 Hydro-Québec Transport nous décrit tous les
14 événements qui ont conduit à ces écarts.

15 Mais dans ses explications, Hydro-Québec
16 ne... Hydro-Québec Transport ne mentionne pas
17 quelles actions ont été entreprises pour éviter ou
18 mitiger la répétition de ces événements.

19 Donc, nous, nous croyons que ces... nous
20 sommes d'avis que lors de la survenance de tels
21 événements majeurs qui affectent les indices
22 d'Hydro-Québec Transport, Hydro-Québec Transport
23 devrait systématiquement ajouter une description
24 des raisons, causes de l'événement, ainsi qu'une
25 description des correctifs apportés ou à venir à ce

1 sujet.

2 On peut passer à la page 33. Donc, la suite
3 de notre argumentation. Bon, HQT a fourni certaines
4 explications, mais seulement sur demande des
5 intervenants. Le RTIÉÉ est d'avis que cela devrait
6 être systématique. Cela permettrait au régulateur
7 et aux intervenants qui l'assistent d'effectuer le
8 suivi des baisses de qualité de performance qui
9 surviennent.

10 Je vais vous donner un exemple ici, là.
11 Bon, question sur un événement. Il est mentionné :
12 « Une inondation au poste La Suète... » Je vous
13 préciserais que le poste La Suète dessert à peu
14 près... plusieurs dizaines de milliers de clients,
15 là, dans le secteur de l'arrondissement Sainte-Foy
16 à Québec. Donc :

17 Une inondation au poste La Suète
18 explique à elle seule soixante-cinq
19 pour cent (65 %) du résultat. S'il
20 vous plaît, donner les raisons de
21 cette inondation et quelles sont les
22 mesures prises pour la prévenir dans
23 le futur.

24 Donc, c'est la question qu'on avait posée.

25 Puis, HQT avait répondu :

1 Le trois (3) avril deux mille vingt
2 (2020), il y a eu une inondation au
3 sous-sol du poste La Suète causée par
4 l'infiltration de l'eau de la fonte de
5 la neige combinée à un problème avec
6 une pompe. Cela a provoqué des
7 déclenchements intempestifs des
8 disjoncteurs deux cent trente kV
9 (230 kV), entraînant la mise hors
10 tension de tout le poste.

11 Donc, ce n'est pas un petit événement, là.

12 Depuis l'événement, des correctifs ont
13 été apportés, dont le remplacement des
14 deux pompes du puits d'accès de
15 distribution, l'amélioration du
16 panneau de commande des pompes avec
17 l'ajout d'un indicateur de
18 fonctionnement ainsi que le colmatage
19 de câbles afin de limiter les
20 infiltrations d'eau.

21 Donc, nous, ce qu'on demande, c'est qu'Hydro-Québec
22 indique d'avance, sans qu'on ait à poser des
23 questions, quels sont leurs moyens de corrections.

24 Donc, on passe à une nouvelle
25 recommandation. Ici, c'est plus des affaires qui

1 touchent un peu plus, peut-être, la forme. Mais
2 nous, nous jugeons que c'est important. Parce que
3 moi, depuis le début, je revois certaines choses
4 qui... je vous dirais le mot tel qu'il est, qui
5 m'agacent. Et puis, que je pense qui sont peut-être
6 difficiles pour les gens qui ne sont pas au fait de
7 tous les... toute la nomenclature, disons, d'Hydro-
8 Québec.

9 Donc, dans une optique d'amélioration
10 continue et pour faciliter la compréhension par le
11 lecteur, nous recommandons de requérir qu'Hydro-
12 Québec Transport, dans ses prochains dossiers
13 tarifaires, bon, première des choses, indique les
14 unités des cibles et valeurs des indicateurs
15 qu'elle présente dans ses tableaux et ailleurs dans
16 les rapports, soit dans les graphiques, par
17 exemple.

18 Aussi, indique dans les titres des axes des
19 graphiques la proximité des axes concernés.
20 Souvent, il n'y a pas de titre, puis on se demande
21 qu'est-ce que c'est, le chiffre qu'il y a là veut
22 dire.

23 Fasse la conversion, aussi, des unités
24 monétaires en dollars USD en dollars canadiens, des
25 distances en milles en kilomètres avec les

1 graphiques.

2 Bon. Notre série de recommandations
3 s'inscrit à la fois dans le souci de rendre les
4 dossiers de causes tarifaires d'Hydro-Québec
5 Transport non seulement accessibles à un nombre
6 limité de spécialistes mais aussi aux nouveaux
7 intervenants ou analystes devant la Régie ou le
8 public en général. Donc, surtout que la tenue d'une
9 audience publique est obligatoire pour ce type de
10 dossiers et ils intéressent l'intérêt public.

11 La Régie s'était déjà montrée préoccupée
12 par le caractère aisément compréhensible par le
13 public des Conditions de service de HQD, ayant même
14 approuvé le recours par HQD des services externes
15 d'Éducaloi à cet effet.

16 Même si les lecteurs des Conditions de
17 service de HQD sont plus nombreux que ceux des
18 causes tarifaires de HQT, il demeure souhaitable
19 que l'on se soucie que l'information soit aisément
20 lisible et compréhensible. Les changements que nous
21 proposons seraient aisés pour Hydro-Québec. Donc,
22 on ne demande pas... Comme on dit, on ne demande
23 pas la lune. On demande des changements qui sont
24 quand même très simples à apporter par le
25 Transporteur.

1 Page 35. Donc, l'argumentation, la suite de
2 notre argumentation, bon, on va les prendre un par
3 un. L'absence d'unités, par exemple. On voit au
4 tableau 2 à la page 8 qu'HQT a fourni une liste
5 d'indicateurs de performance concernant des cibles
6 et des valeurs obtenues sans indiquer les unités.
7 Donc, on le voit ici à droite. Bon. C'est marqué
8 « indice de continuité opérationnelle ». C'est un
9 exemple. La cible : point vingt-trois (0,23). Bon.
10 Pour quelqu'un qui est dans le domaine, il peut
11 estimer que ça doit être des heures. Mais pour
12 quelqu'un qui ne connaît pas ça, il va dire, c'est
13 quoi ça point vingt-trois (0,23), c'est-tu des
14 minutes, c'est-tu des heures, c'est quoi, t'sais.

15 Donc, pourtant au tableau 1 de la page 6,
16 les unités des indicateurs sont bien indiquées.
17 Dans un autre tableau, par contre, ils l'ont bien
18 indiqué. Donc, à la demande de précision qu'on a
19 formulée, nous, le RTIÉÉ à ce sujet à Hydro-Québec,
20 elle a simplement répondu que le tableau avait déjà
21 été accepté tel quel par la Régie, qu'elle n'avait
22 pas ainsi à le modifier.

23 Donc, c'est une réponse un peu facile.
24 Qu'on dit, nous, que ces unités-là devraient être
25 écrites. C'est quelque chose que l'on considère

1 d'assez... assez basique comme on peut dire. Donc,
2 nous ce qu'on dit, c'est qu'on l'explique ici, le
3 RTIÉÉ demeure fondamentalement en désaccord avec
4 Hydro-Québec Transport sur ce point. Par respect
5 pour le lecteur non initié à tous ces indicateurs,
6 le RTIÉÉ juge impératif que les unités de ces
7 indicateurs soient fournies comme HQT le fait
8 pourtant déjà dans son tableau 1. Ce qui est
9 demandé ici ne constitue pas un grand effort
10 supplémentaire de la part d'Hydro-Québec Transport.

11 Le deuxième point, c'est concernant les
12 graphiques qui sont parfois assez difficiles à
13 comprendre. Pourtant, moi, je travaille beaucoup,
14 très, très, très souvent avec des graphiques. Puis
15 il y en a quelques-uns, là, qui m'ont un peu
16 désarçonné, je dois vous dire.

17 Donc, à la figure 1 page 10, pièce B-0006,
18 le graphique présenté est relativement difficile à
19 comprendre. On va le voir dans la page suivante.
20 Car il ne suit pas les règles les plus élémentaires
21 de présentation d'un graphique.

22 Bon. Le graphique que je vais vous parler,
23 c'est un graphique en type qu'on appelle un
24 graphique du type « Nuage de points ». Ici, on en a
25 un exemple qui est fourni par Statistique Canada,

1 qui, à mon sens, est quand même assez bien fait.
2 O.K. C'est un exemple pour montrer comment ça doit
3 se présenter. Donc, le titre est en partie
4 supérieure du graphique. O.K. Généralement comme ça
5 se fait. Puis les titres des axes sont juste à côté
6 des échelles. On le voit quand même assez bien ici.

7 Si on prend la page suivante. On a
8 l'exemple d'un graphique qui a été sorti ici dans
9 les rapports d'Hydro-Québec, bon, tel que présenté
10 par HQT. Le titre des axes est placé à l'opposé des
11 échelles ce qui est désarçonnant pour le lecteur.
12 Donc, on voit ici, il parle de l'indicateur de
13 continuité de service, l'indicateur SAIDI. Puis il
14 est placé à l'opposé alors qu'il devrait
15 normalement être à côté de l'axe.

16 La même chose pour le titre de l'abscisse,
17 si on peut dire, le coût par valeur brute des
18 actifs, est indiqué à la place du titre du
19 graphique. Ça fait quand on regarde ça, c'est quoi
20 tu parles, là. Normalement, ça devrait être
21 mentionné, expliqué dans le bas du graphique ici.

22 Bon. Ça, c'est peut-être moins important,
23 mais quand même. C'est un peu désarçonnant pour le
24 lecteur, parce que l'échelle du côté de l'ordonnée
25 est placé en ordre inverse, ce qui est quand même

1 assez peu commun. Mais ça peut se faire pour des
2 conditions parce qu'Hydro-Québec ici a voulu se
3 placer plus haut que les autres, là. Mais je pense
4 que... En tout cas, ce serait discutable cette
5 manière de procéder là.

6 Donc, on peut passer à la page 39 pour les
7 unités non métriques. Encore là, on accroche un peu
8 là-dedans parce qu'il faut faire des conversions
9 dans notre tête. Donc, aux figures 4, 5 et 6 et 8
10 de la pièce B-0006, les graphiques présentés
11 utilisent des unités en milles et des coûts en
12 dollars US, là.

13 Donc, moi, ce que je mentionne, c'est que
14 le système de mesures officielles au Canada est le
15 SI, donc le système international d'unité et la
16 mesure, et l'unité de mesure officielle pour la
17 monnaie est le dollar canadien. O.K. Donc, le RTIÉÉ
18 se demande pourquoi HQT n'a pas respecté cette
19 règle en convertissant simplement les unités en
20 celles qui sont utilisées au Canada.

21 Donc, il peut y avoir peut-être certaines
22 difficultés techniques, là, mais... qu'on n'a pas
23 ici, mais je pense que, dans la mesure du possible,
24 ça devrait être traduit dans les unités qui sont
25 utilisées au Canada.

1 Parce que j'imagine l'inverse où les
2 Américains, de leur côté, utilisaient nos données
3 canadiennes, moi, je suis persuadé que, eux, ils
4 traduiraient en unités avec lesquelles ils sont
5 familiers.

6 Donc, voilà. Ça termine, je pense, ça
7 termine ma présentation, page 40. Donc, c'est allé
8 assez rondement, plus vite que je pensais. Et puis
9 maintenant, bien, je suis... je suis ouvert à vos
10 questions.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Maître Neuman. Avez-vous des questions à votre
13 témoin?

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Q. **[8]** Oui. Je vous remercie pour que je puisse la
16 faire. J'ai une question supplémentaire concernant
17 la citation que vous faites des auteurs Giannakis
18 et je vais retrouver la page de votre présentation,
19 c'est à la page 16.

20 R. Oui.

21 Q. **[9]** Oui. Donc, Giannakis, c'est... en fait, c'est
22 trois auteurs, Giannakis et autres, indique que les
23 entreprises dont les niveaux ou la qualité de
24 services sont moindres, c'est-à-dire que les
25 entreprises qui ont bien performé quant au... quant

1 au modèle, peuvent avoir des difficultés quant à...
2 quant à la qualité du service.

3 Mais, Giannakis centre son commentaire sur
4 la fixation des coûts, des coûts de capital. Les
5 remarques de Giannakis selon vous, est-ce qu'elles
6 s'appliqueraient également aux coûts d'opération et
7 de maintenance?

8 R. Là vous faites référence à quelle citation, là? La
9 deuxième?

10 Q. **[10]** Bien, la citation de Giannakis qui se trouve à
11 la page 16.

12 R. Oui, il y en a trois.

13 Q. **[11]** Oui.

14 R. C'est quelle? Les trois ou...

15 Q. **[12]** Oui. Bien, l'ensemble des trois. C'est-à-dire,
16 par exemple, au dernier paragraphe il indique :

17 [...] Regulatory benchmarking schemes
18 involving capital expenditures and
19 quality of service still need to
20 address concerns about long term
21 impacts [...]

22 Mais, il met l'emphase, il met une partie de son
23 emphase sur le contrôle des dépenses en capital.
24 Est-ce que selon vous, selon vous, les commentaires
25 s'appliqueraient aussi aux coûts d'opération et

1 maintenance, O&M?

2 R. Oui. Bien, c'est sûr que je ne peux pas... je ne
3 peux pas interpréter la pensée de monsieur
4 Giannakis là-dessus, là. Mais moi, dans mon
5 opinion, oui. Et là on va encore répondre aux
6 préoccupations.

7 Oui. C'est sûr que les dépenses
8 d'exploitation, si on fait des coupes de façon
9 répétitive dans des programmes qui sont des
10 programmes d'entretien ou des programmes
11 d'exploitation, eh bien, ça peut avoir des
12 incidences. On peut, par exemple, négliger certains
13 entretiens de lignes qui... qui peuvent avoir des
14 incidences majeures.

15 Moi, je me souviens d'événements qui se
16 sont passés alors que j'étais à Hydro-Québec et qui
17 on affecter des villes importantes de la province
18 pendant plusieurs jours. Parce que la ligne se
19 situait dans des montagnes difficilement
20 accessibles et puis à une seule ligne. Et puis ça a
21 entraîné tout un tollé qui est monté jusqu'à
22 l'Assemblée nationale. Et puis là, le Transporteur
23 a dû reconstruire une deuxième ligne à côté pour...
24 qui a entraîné des dépenses majeures.

25 Ça rejoint ce que je disais pour Pacific

1 Gas, c'est qu'à un moment donné, si on laisse aller
2 les choses, on peut se ramasser dans une situation
3 catastrophique où là c'est bien de valeur, mais il
4 y a des décrets gouvernementaux puis tout le monde
5 se tasse, puis on met les événements en place.
6 C'est ça le risque qui peut se passer. Comprenez-
7 vous?

8 Q. [13] D'accord. Je vous remercie beaucoup, Monsieur
9 Laflamme. Donc, notre témoin est disponible pour
10 répondre à d'autres questions.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci. AHQ-ARQ, Maître Cadrin.

13 Me STEVE CADRIN :

14 Bon matin, Monsieur le Président. Je n'aurai pas de
15 question.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci.

18 Me STEVE CADRIN :

19 Merci beaucoup.

20 LE PRÉSIDENT :

21 AQCIE-CIFQ, Maître Lanoix?

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Je crois qu'il devait s'absenter, Monsieur le
24 Président, aujourd'hui. C'est ce qu'il nous avait
25 mentionné. Donc...

1 LE PRÉSIDENT :

2 Option consommateurs.

3 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

4 Oui. Bonjour. Bonjour à la formation. J'aurai
5 quelques brèves questions pour monsieur Laflamme.
6 Monsieur le Greffier, est-ce que c'est possible
7 d'afficher la pièce... bien la preuve en direct,
8 là, de RTI, donc la pièce 17 à l'écran s'il vous
9 plaît. Donc... oui, c'est ça. C'est le mémoire
10 comme tel.

11 LE GREFFIER :

12 C'est le C-RTIÉÉ-0032?

13 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

14 Q. **[14]** Non, 0017. Parfait. Alors bonjour, Monsieur
15 Laflamme, mon nom c'est Éric David, je suis le
16 procureur d'Option consommateurs.

17 R. Bonjour.

18 Q. **[15]** O.K. Alors j'aimerais juste clarifier une
19 question d'intendance... bien pas d'intendance, là,
20 mais je veux voir un peu... parce que je vois sur
21 les mémoires qu'il y a cinq noms qui sont présentés
22 comme étant... bien j'aimerais clarifier quel était
23 le rôle de ces gens-là. Qui est le rédacteur du
24 mémoire?

25 R. C'est moi essentiellement, là, puis il y a eu des

1 collaborations des autres personnes qui étaient là.

2 Q. **[16]** O.K. Donc, quel a été le rôle de monsieur
3 Goulet dans la préparation du mémoire?

4 R. Monsieur Goulet, bon, il a apporté quelques
5 commentaires, là, ça s'est fait essentiellement par
6 courriel, là, sur des questions d'investissement,
7 de pratiques dont il avait connaissance pendant
8 qu'il était à Hydro-Québec. Maître Neuman pourrait
9 peut-être vous donner un peu plus d'information à
10 cet effet-là, mais ça a été assez mineur sa
11 contribution.

12 Q. **[17]** O.K. Vous, vous êtes...

13 R. Monsieur Deslauriers... bien monsieur Deslauriers a
14 amené...

15 Q. **[18]** J'ai pas terminé, attendez, Monsieur Laflamme.

16 R. O.K.

17 Q. **[19]** Donc, vous n'êtes pas en mesure de dire
18 clairement quel a été le rôle de monsieur Goulet
19 dans l'affaire? Vous devez demander à maître
20 Neuman?

21 R. Non, non, bien ce que je dis c'est qu'il a apporté
22 une contribution, j'ai vu ses courriels passer,
23 c'est concernant principalement les valeurs
24 d'investissement, des méthodes de calcul qu'il
25 avait pendant... pendant qu'il était au transport,

1 Transporteur. Mais comme je vous dis, sa
2 contribution a été minime.

3 Q. **[20]** O.K. Quel a été le rôle de monsieur
4 Deslauriers dans la préparation du mémoire?

5 R. Monsieur Deslauriers a traité surtout de l'aspect
6 des pertes, là, et puis bon comme vous vous
7 souvenez au début des audiences, cette partie-là
8 nous a été retirée, là, donc sa contribution dans
9 ce que j'ai présenté, là, elle est nulle. Parce que
10 sa contribution ne traitait exclusivement que des
11 pertes.

12 Q. **[21]** O.K. Quel a été le rôle de monsieur Bélisle
13 dans la rédaction du mémoire?

14 R. Monsieur Bélisle, je pense... moi, je... il ne
15 contribue pas nécessairement au fond de l'étude,
16 mais plus à la forme je crois. Maître Neuman
17 pourrait peut-être plus vous le dire, là, mais la
18 correction des fautes et puis la forme, la mise en
19 forme, ces choses-là.

20 Q. **[22]** O.K. Quel a été le rôle de maître Neuman dans
21 la rédaction du mémoire?

22 R. Bien maître Neuman, on travaille en collaboration
23 comme ça se fait, là. Moi, j'écris l'essentiel du
24 mémoire, mais il y a des échanges pour savoir, bon,
25 est-ce que ça suit les formes, les procédures,

1 toutes ces choses-là, pour que... c'est sûr que
2 moi, je suis... j'arrive dans le domaine, ça fait
3 qu'il faut... il faut que j'aie un peu d'appui à ce
4 niveau-là.

5 Q. **[23]** O.K. Mais qui est l'auteur du mémoire, c'est
6 ça que j'aimerais savoir au fond?

7 R. C'est moi-même.

8 Q. **[24]** C'est vous-même, donc vous êtes le seul auteur
9 des cinq personnes mentionnées sur la page
10 frontispice.

11 R. Euh... dans ce rapport-là je ne suis pas le seul
12 auteur, il y a monsieur Deslauriers qui a fait une
13 contribution. Monsieur Goulet c'est via ses
14 commentaires par courriel qu'on a intégré ou
15 modifié certains textes, là, mais c'est un document
16 assez volumineux, là, il faudrait que je prendrais
17 le temps d'y réfléchir savoir exactement qu'est-ce
18 que tout le monde a fait, mais je vous dirais qu'à
19 plus de quatre-vingt pour cent (80 %) c'est moi qui
20 a été l'auteur du rapport.

21 Q. **[25]** O.K. Alors je vous réfère à la page, c'est en
22 chiffres romains, numéros vii. C'est la table des
23 matières.

24 R. Hum, hum.

25 Q. **[26]** Alors pouvez-vous m'indiquer lesquelles

1 sections ont été rédigées par des personnes autres
2 que vous?

3 R. Le mécanisme... Toutes ces sections-là, il faut que
4 je les passe, toutes, une par une, là?

5 Q. **[27]** Oui.

6 R. Oui. Euh... le mécanisme au présent dossier. Là,
7 vous faites appel à ma mémoire. Je ne sais pas si
8 je vais tout pouvoir me rappeler de ça, là, mais...

9 Q. **[28]** Attendez. Vous ne vous souvenez pas de qui est
10 l'auteur des sections à la table des matières?
11 C'est ça que vous dites?

12 R. Euh... oui. Bien, je peux vous le dire, « Le
13 mécanisme incitatif doit-il être étendu aussi aux
14 coûts en capital », euh... oui, ça, j'ai contribué
15 à ça.

16 Q. **[29]** « Contribué », ici...

17 R. « Quelle devait être la période balisage... »
18 euh...

19 Q. **[30]** Excusez-moi, Monsieur Laflamme, j'aimerais
20 juste clarifier votre réponse. Vous avez contribué
21 ou vous avez rédigé?

22 R. J'ai rédigé, puis il y a eu des commentaires des
23 autres parties. Mais je veux dire... Comme je vous
24 l'ai dit, tout à l'heure, à quatre-vingt-dix pour
25 cent (90 %), c'est moi qui ai écrit tout ça, là.

1 Maintenant, on peut s'enfarger, tant qu'on
2 veut, dans les virgules, là, puis... Mais
3 essentiellement, c'est moi qui ai écrit le
4 document, là.

5 Q. **[31]** O.K. On va y aller de façon ordonnée, O.K. Là,
6 j'ai la section 2 qui s'intitule « Les Facteurs X
7 et S et aspects connexes du mécanisme de
8 réglementation incitative pour 2022 ». Êtes-vous
9 l'auteur de cette section?

10 R. À quel endroit, ça?

11 Q. **[32]** Section 2 de votre mémoire.

12 R. Euh... les facteurs X et S? Les aspects connexes?

13 Oui, j'en suis l'auteur, comme je vous le dis, avec
14 quelques ajustements près.

15 Q. **[33]** O.K. C'est quoi un Facteur S?

16 R. C'est un facteur d'étirement, un facteur, « stretch
17 factor ».

18 Q. **[34]** O.K. Ça fait que c'est vous qui avez rédigé la
19 totalité de la section 2?

20 R. Je vous dirais que oui, mais comme je vous le dis,
21 il y a des adaptations. Là, je ne veux pas tourner
22 autour du pot vingt-cinq (25) fois là-dessus, là.
23 Il me semble que j'ai répondu à la question.

24 Q. **[35]** C'est important, Monsieur Laflamme, de savoir
25 qui est l'auteur d'un mémoire qui est déposé en

1 preuve devant un tribunal.

2 R. Oui.

3 Q. **[36]** C'est un point qui est très important.

4 R. Bien, je vous le dis. Je vous le dis que je l'ai
5 rédigé à quatre-vingt (80 %), quatre-vingt-dix pour
6 cent (90 %). Je pourrais bien vous dire à cent pour
7 cent (100 %), si ça peut faire votre affaire, mais
8 ça ne serait pas honnête. Je l'ai rédigé, en bonne
9 partie, sur le fond. C'est pratiquement tout ça,
10 que, moi qui l'ai mis. Et, puis, on a eu des
11 discussions sur la forme, sur certaines tournures
12 de phrases. Mais essentiellement, sur le fond,
13 c'est moi qui ai écrit ce document-là.

14 Q. **[37]** O.K., mais vous n'êtes pas l'auteur de cent
15 pour cent (100 %) du mémoire, si je comprends bien?

16 R. Bien, si on veut jouer sur les mots. Je suis...

17 Q. Vous trouvez...

18 R. ... cent pour cent auteur sur le fond...

19 Q. Est-ce qu'il y a quelque chose de pas clair dans ma
20 question? Comment je joue avec les mots?

21 R. Bien, oui, mais est-ce qu'il y a quelque chose de
22 pas clair dans mes réponses? Je pense que je suis
23 assez clair là-dedans, là.

24 Q. **[38]** Bien, je ne sais pas, les pourcentages
25 varient. C'était à quatre-vingt-dix pour cent

1 (90 %), là, on est rendu à quatre-vingt pour cent
2 (80 %). J'essaie de voir, elle est où la limite.
3 Alors...

4 R. Bien, mon cher Monsieur, je vais vous dire, je n'ai
5 pas commencé à mettre un « timer » à côté de moi
6 pour compter exactement chaque minute que je
7 mettais puis que je ne mettais pas dans le rapport,
8 là.

9 Q. **[39]** O.K., c'est beau. J'ai regardé votre
10 curriculum vitae. Je vois que vous avez une
11 formation en génie électrique de l'Université
12 Laval.

13 R. Oui.

14 Q. **[40]** Est-ce que vous avez une formation en
15 économie?

16 R. Euh... j'ai travaillé souvent... Je n'ai pas de
17 formation en économie. En partant, ça, je vais
18 mettre ça bien clair, là.

19 Q. **[41]** O.K.

20 R. Parce que, si, à un moment donné, on exclurait tous
21 les gens, ici, qui ont passé devant ce tribunal-là,
22 et puis qu'on demandait seulement une formation en
23 économie, je pense qu'il n'y en aurait pas grand
24 qui aurait témoigné, là.

25 Q. **[42]** O.K.

1 R. Donc, moi, ce que j'ai fait, c'est que je n'ai pas
2 revu...

3 Q. **[43]** Non, c'est correct. Vous avez répondu à ma
4 question, Monsieur Laflamme, là. Vous n'avez pas
5 une formation en économie. Est-ce que vous avez une
6 formation en comptabilité?

7 R. Non.

8 Q. **[44]** Avez-vous une formation en finances?

9 R. Non.

10 Q. **[45]** Non plus, O.K.

11 R. Je tiens à répéter, comme je l'ai déjà dit, que ce
12 que j'ai fait, j'ai repris, tout simplement, le
13 fichier de Brattle et je n'ai fait aucune
14 modification à l'intérieur de ce fichier-là. J'ai
15 tout simplement inclus ou exclu certains
16 transporteurs.

17 Q. **[46]** Oui, mais ça ne vous empêche pas de...

18 R. Je veux que ça soit bien clair, à ce niveau-là.

19 Q. **[47]** Bien, Monsieur Laflamme, ça ne vous a pas
20 empêché de faire des recommandations à la Régie,
21 sur des sujets traités par les experts.

22 R. Bien, je vais dire à ces messieurs, mesdames de la
23 Régie, qu'à ce moment-là, ils devraient exclure
24 tous les intervenants qui ont passé parce qu'on
25 pourrait leur poser exactement, à eux, toutes les

1 mêmes questions.

2 Q. **[48]** O.K., mais là je vous pose une question.

3 R. C'est ça que vous voulez?

4 Q. **[49]** Non, non, non... je vous pose une question...

5 R. Si c'est ça, on pourrait exclure, vous-même, votre
6 propre expert.

7 Q. **[50]** O.K. C'est votre opinion, vous avez le droit.
8 Écoutez, je vais vous diriger...

9 R. Vous avez une opinion, j'en ai une, aussi.

10 Q. **[51]** Je vais vous diriger à la page iii de votre
11 mémoire. Le sommaire exécutif, Monsieur le
12 Greffier, si vous pouvez le mettre à l'écran. On va
13 regarder la première recommandation. Alors :

14 Le mécanisme incitatif doit-il être
15 étendu aussi aux coûts en capital?

16 Et votre recommandation... voulez-vous la relire la
17 recommandation ou vous la connaissez?

18 R. Bien, c'est écrit là, là.

19 Q. **[52]** On va la relire juste pour être certain, là.

20 R. Oui.

21 Q. **[53]** Nous recommandons à la Régie de
22 l'énergie de ne pas étendre le
23 mécanisme incitatif d'Hydro-Québec
24 TransÉnergie...

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Est-ce qu'il est possible de la projeter à l'écran,
3 s'il vous plaît?

4 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

5 Ah, je croyais qu'elle l'était, excusez. Alors,
6 Monsieur le Greffier, allez à la page iii. On est
7 dans le Sommaire exécutif.

8 LE GREFFIER :

9 Ça correspond à quelle page du document, ça?

10 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

11 iii.

12 LE GREFFIER :

13 Trois en chiffres romains.

14 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

15 Exact. Merci beaucoup. Alors, Monsieur Laflamme, on
16 va lire ensemble, la recommandation :

17 Nous recommandons à la Régie de
18 l'énergie de ne pas étendre le
19 Mécanisme incitatif d'Hydro-Québec
20 TransÉnergie aux coûts en capital,
21 [quoi] que ce soit en incluant les
22 charges d'amortissement aux coûts
23 totaux sujets au mécanisme ou de
24 quelque autre manière en imposant une
25 formule paramétrique aux autorisations

1 d'investissements ou aux
2 reconnaissances dans la base de
3 tarification des actifs prudemment
4 acquis et utiles.

5 Ça vous dit quelque chose?

6 R. Oui.

7 Q. **[54]** Oui? O.K. Et la question, c'est : est-ce que
8 le RTIÉÉ fait cette recommandation d'exclure le
9 capital du MRI pour deux mille vingt-deux (2022) ou
10 pour toutes les années à venir?

11 R. Bien là, ça s'applique aux années deux mille vingt-
12 deux (2022), là... Est-ce que le mécanisme, il
13 s'applique, probablement... je ne pourrais pas vous
14 dire. Ça s'applique dans le cadre de ce... de
15 l'audience qu'on est en cours présentement, là.

16 Q. **[55]** O.K. Donc, vous ne vous prononcez pas sur le
17 MRI de deuxième génération, si je comprends bien?

18 R. À mon avis, oui, ça peut... ça peut s'appliquer
19 aussi bien, parce que la logique est encore là. La
20 logique demeure.

21 Q. **[56]** Donc, c'est pour toutes les années à venir,
22 votre recommandation, ou juste pour deux mille
23 vingt-deux (2022)?

24 R. Moi, je n'ai aucune objection à ce que soit pour
25 toutes les années à venir, là.

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Je fais une objection sur la question, puisque le
3 sujet de la présente audience est l'année deux
4 mille vingt-deux (2022). Donc, nous ne sommes pas
5 en train de... la Régie n'est pas appelée à rendre
6 une décision aujourd'hui sur le mécanisme qui
7 existera après l'année deux mille vingt-deux
8 (2022).

9 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

10 O.K.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Ce sera lors de l'audience appropriée que cette
13 question sera discutée.

14 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

15 Je vous sou mets, Monsieur le Président, que la
16 question que j'ai posée, c'est une question qu'un
17 analyste qui dépose un mémoire devant la Régie
18 devrait être en mesure de répondre, sans que son
19 avocat vienne à son secours pour clarifier la
20 question. Et je demanderais donc à maître Neuman de
21 s'abstenir.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 L'avocat ne vient pas au secours, le témoin a déjà
24 répondu.

25

1 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

2 Bien...

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Je m'objecte à la série de questions, puisqu'il
5 semble que le procureur souhaite poser des
6 questions sur le mécanisme à venir. Je souligne que
7 le mécanisme à venir n'est pas l'objet du présent
8 dossier. Le présent dossier, c'est l'année deux
9 mille vingt-deux (2022) du mécanisme actuel.

10 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

11 Q. [57] O.K. Alors, je suis sûr que monsieur Laflamme,
12 est heureux de l'entendre. Maintenant,
13 recommandation 1.2.3. Alors, votre recommandation
14 sur la question suivante :

15 Quelle méthode de dépréciation doit-on
16 retenir : One-Hoss Shay ou
17 géométrique?

18 Et votre recommandation, c'est la suivante :

19 Nous recommandons à la Régie de
20 l'énergie d'utiliser la méthode
21 One-Hoss Shay pour la dépréciation,
22 tel que préconisé dans l'étude de
23 Brattle.

24 Est-ce que vous avez effectué une étude comparative
25 des deux méthodes, avant de faire cette

1 recommandation?

2 R. Bien, dans le chiffrier de monsieur... docteur Ros,
3 là, le fichier de Brattle, on peut simuler les
4 deux. Et puis, j'ai mentionné dans ma présentation
5 que ça n'avait pas... c'était du pareil au même,
6 là, ça donnait les mêmes résultats.

7 Q. **[58]** Alors, pour quelle raison est-ce que vous
8 évaluez que la méthode One-Hoss Shay est supérieure
9 à la méthode de « geometric decay »?

10 R. Bien, c'est comme on mentionnait, le Facteur X est
11 basé sur un principe d'utilisation des équipements.
12 Donc, on est d'accord avec le docteur Ros, à cet
13 effet-là, que les équipements, ils rendent le même
14 service de leur début à leur fin, là. Le conducteur
15 ne diminue pas subitement de calibre en cours de
16 route, là. La ligne est toujours bonne pour
17 transporter l'énergie et puis c'est seulement qu'à
18 la fin qu'elle peut être... elle peut être
19 déclasser subitement si elle est désuète.

20 Q. **[59]** La recommandation, votre recommandation je
21 devrais dire, est-ce qu'elle est basée uniquement
22 sur votre lecture du rapport de Brattle ou est-ce
23 qu'elle est basée sur d'autres études?

24 R. Exclusivement sur l'étude de Brattle.

25 Q. **[60]** O.K. Vous n'avez pas lu d'autres études ou

1 analyses concernant les méthodes en question?

2 R. Bien, j'ai lu, j'ai lu un peu le rapport de PEG,
3 là, mais c'est ma recommandation. Moi, j'appuie, je
4 ne trouve pas... Concernant mon expérience, mon
5 vécu, je suis d'accord avec la position du docteur
6 Ros qu'une ligne, ça fournit le même service tout
7 le long de sa vie utile. J'ai pas d'autre chose à
8 ajouter là-dessus. Quand même que vous me poseriez
9 vingt-cinq (25) questions là-dessus, j'ai rien
10 d'autre à ajouter là-dessus.

11 Q. **[61]** O.K. Mais on est en train ici d'évaluer la
12 durée des équipements, non pas d'un point de vue de
13 génie mécanique, là. On est en train d'évaluer la
14 durée de vie des équipements d'un point de vue
15 comptable, financier.

16 R. Bien, ce qui a été mentionné dans l'étude de
17 Brattle, et ce sur quoi on était d'accord, c'est
18 que le Facteur X devait être basé sur l'utilisation
19 des équipements et non pas sur une valeur de
20 dépréciation comptable. Là maintenant, ce sera à la
21 Régie, aux régisseurs, de décider à ce niveau-là.

22 Comme je vous dis, puis même monsieur
23 Brattle (sic) l'a mentionné, les deux méthodes
24 peuvent quand même à s'équivaloir parce que, dans
25 les résultats, ça donnait pratiquement les mêmes

1 résultats. Bon. Bien, nous, on recommande cette
2 méthode-là, cette méthode-là. Mais c'est basé,
3 comme je vous dis, sur le principe qu'une ligne
4 rend un service uniforme durant sa vie utile. Comme
5 je vous dis, j'ai pas d'autre chose à rajouter là-
6 dessus. C'est... c'est ça, là.

7 Q. [62] O.K. Je vous réfère maintenant à... Monsieur
8 le Greffier, on est à la prochaine page, donc la
9 recommandation 1-2.7. Donc, la question que vous
10 avez posée :

11 Y a-t-il lieu d'appliquer un facteur
12 d'étirement (Facteur S)?

13 Et :

14 Nous recommandons à la Régie de
15 l'énergie de ne pas appliquer de
16 facteur d'étirement [...] au Mécanisme
17 incitatif [...]

18 Pourtant, le rapport de monsieur Brattle (sic)
19 recommande un Facteur S qui varie entre zéro point
20 un et zéro point trois pour cent (0,1 %-0,3 %).
21 Donc là, vous êtes en désaccord avec monsieur...
22 avec le rapport de Brattle?

23 R. Bien, monsieur Brattle... « monsieur Brattle »
24 monsieur... docteur Ros, là, c'est lui qui a écrit
25 ça là, bon, c'était quand même... il y avait quand

1 même une certaine latitude et puis il a mentionné
2 que, bon, HQT avait déjà fait des efforts beaucoup
3 par le passé, suite à, bon, au mécanisme qui avait
4 déjà été implanté avec un facteur... un Facteur X,
5 bon, qui pouvait peut-être inclure un Facteur S
6 aussi, là, de point cinquante-quatre pour cent
7 (0,54 %) qui avait été recommandé par la Régie
8 durant les trois dernières années.

9 Donc, nous, on dit qu'Hydro... que HQT, il
10 y a déjà eu des efforts qui ont été faits en ce
11 sens-là puis ce serait risqué de continuer à
12 demander encore plus concernant le Facteur S.
13 Voilà! C'est pour ça qu'on a mis tout simplement
14 zéro.

15 Q. **[63]** O.K. La dernière recommandation que j'aimerais
16 regarder avec vous, monsieur Laflamme, la 1.2.8.

17 R. Oui.

18 Q. **[64]** Conclusion sur les Facteurs X et S du
19 mécanisme incitatif :

20 Nous invitons la Régie de l'énergie à
21 tenir compte des recommandations qui
22 précèdent dans la décision qu'elle
23 aura à rendre sur les Facteurs X et S
24 en 2022 dans le Mécanisme incitatif
25 d'Hydro-Québec [...]. Nous notons que

1 l'étude de Brattle donnerait un
2 facteur [...] de -3,09 % et celle de
3 PEG donnerait un Facteur X de -1,74 %
4 [...]

5 C'est quoi la source de ces chiffres-là?

6 R. Moins trois point zéro neuf (-3,09 %), là, il est
7 déjà dans le rapport de Brattle, et puis le moins
8 un point soixante-quatorze (-1,74 %) aussi dans un
9 des tableau de PEG, là. Donc... et c'est des
10 chiffres, là, qui viennent du rapport de... de ces
11 rapports-là, là.

12 Q. **[65]** Pouvez-vous nous indiquer où dans le rapport
13 de Brattle on a ces chiffres-là? À quelle page?

14 R. Bien, c'est vers la fin du rapport, là. De mémoire,
15 là, je ne peux pas vous dire exactement le tableau.
16 Mais il y a un tableau vers la fin qui indique du
17 fait, qui sommarise tout ça là, puis que le moins
18 trois point zéro neuf (-3,09 %) s'applique à une
19 période de quinze (15) ans. Et le moins trois
20 virgule trente-huit (-3,38 %) s'applique à une
21 période de vingt-cinq (25) ans, là.

22 Q. **[66]** Avez-vous une copie du rapport Brattle à côté
23 de vous?

24 R. Oui. Bien, je peux... je peux aller le chercher. Je
25 l'ai pas présentement, mais je peux aller le

1 chercher dans... sur le site de la Régie, là. Ça...

2 Q. [67] O.K. Bien, j'aimerais ça que vous nous
3 indiquez c'est où ces chiffres-là.

4 R. O.K. Bien là, il va falloir que je le trouve, là.
5 Attendez un peu. C'est sûr que là ça peut étirer le
6 temps, là, parce que là il faut que je trouve ça,
7 là, mais... une minute.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Pour accélérer les choses est-ce qu'il est peut-
10 être possible à monsieur le greffier de projeter
11 sur l'écran le rapport Brattle, comme ça...

12 R. J'ai peut-être passé tout droit, là, attendez un
13 peu.

14 LE PRÉSIDENT :

15 La pièce, le numéro s'il vous plaît pour le
16 greffier.

17 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

18 B-0012.

19 R. Bon, bien il y a un rapport peut-être le tableau 23
20 qui indique, bon, pour la période de vingt-cinq
21 (25) ans, là, de moins trois point trente-huit pour
22 cent (-3,38 %), donc à la page 85 du rapport, là.

23 Q. [68] O.K. À date je ne vois pas le chiffre trois
24 virgule zéro neuf pour cent (3,09 %).

25 R. Le trois virgule zéro neuf pour cent (3,09 %) vous

1 allez le trouver au tableau 11, où est-ce qu'ils
2 donnent... ils partent de mil neuf cent quatre-
3 vingt-quinze (1995) à deux mille neuf (2009) puis
4 ils donnent différents résultats pour différentes
5 périodes, là, et puis la période de quinze (15) ans
6 donne moins trois virgule zéro neuf (-3,09 %) à la
7 page 62. Non, non, plus bas un peu dans... plus bas
8 un peu dans le document, là. Vous voyez les
9 chiffres qui sont en caractères gras, là? Bon, ça
10 donne les résultats. La quatrième, cinquième
11 colonne, là, on a le moins trois point trente-huit
12 (-3,38 %) qui est pour la période de vingt-cinq
13 (25) ans et plus bas on a le moins trois point zéro
14 neuf (-3,09 %), qui est pour la période de quinze
15 (15) ans.

16 Q. **[69]** O.K. Le chiffre de un... de moins un virgule
17 soixante-quatorze pour cent (-1,74 %) de PEG,
18 pouvez-vous nous indiquer où dans le rapport de PEG
19 vous l'avez trouvé?

20 R. Attendez une minute, là. Il faudrait que
21 j'ouvrirais le rapport de PEG, là. Attendez une
22 minute.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Est-ce qu'il serait possible pendant que monsieur
25 Laflamme recherche, est-ce qu'il serait possible au

1 greffier également de projeter le rapport de PEG
2 sur l'écran?

3 LE PRÉSIDENT :

4 Le numéro s'il vous plaît pour les fins du
5 greffier.

6 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

7 C-AQCIE-0009.

8 R. Bon, dans un rapport de PEG, là, ça se trouve à
9 être à la page 5.

10 Q. **[70]** J'ai pas encore vu le chiffre un... moins un
11 virgule soixante-quatorze pour cent (-1,74 %).

12 R. Je sais pas si on est dans le même... le même
13 document. Moi, j'ai le document, la pièce C-AQCIE-
14 CIFQ-0005, est-ce que c'est bien ça?

15 Q. **[71]** Non.

16 R. Rapport PEG déposé... Est-ce que c'est ce rapport-
17 là dont vous parlez?

18 Q. **[72]** Non, bien c'est celui qui est affiché à
19 l'écran, là, c'est le rapport C-AQCIE-0009. Donc
20 ça, c'est le rapport initial de monsieur Lowry.

21 R. O.K. Attendez une minute.

22 Q. **[73]** Monsieur Lowry a fait combien de rapports, à
23 votre connaissance?

24 R. Bien là j'ai vu... j'ai vu qu'il avait fait un
25 rapport résumé là et puis il y a un rapport plus

1 détaillé. Je ne pourrais pas vous dire exactement
2 le nombre de rapports qu'il a produits.

3 Q. [74] Vous ne savez pas combien de rapports il a
4 faits dans le dossier actuel?

5 R. Non.

6 Q. [75] Vous ne savez pas, hein. O.K. Ça fait que le
7 chiffre de un...

8 R. Un rapport...

9 Q. [76] ... un virgule soixante-quatorze... moins un
10 virgule soixante-quatorze (-1,74 %), il vient d'où?
11 Ah, vous l'avez trouvé. C'est qui, qui l'a trouvé,
12 c'est le greffier qui l'a trouvé?

13 R. Non, je suis déjà dessus, là. Je suis à... c'est à
14 la page 8. Ils en parlent là. Euh... Euh... Je veux
15 dire... pour quelqu'un qui était... En tout cas, il
16 en parle à plusieurs endroits, dans son rapport, l
17 à, le un point soixante-quatorze (1,74 %), là,
18 c'est pas nouveau, là. Même au tableau, au tableau
19 6, à la table 6, page 89, il en parle.

20 Q. [77] O.K. Maintenant, est-ce qu'il s'agit de...
21 Votre recommandation, là, on revient toujours à
22 votre recommandation. On est la recommandation 1-
23 2.8. Est-ce qu'il s'agit d'un Facteur X qui est
24 dans un contexte de « total factor productivity »
25 ou de « partial factor productivity »?

1 R. Euh... ça, là, le moins un point soixante-quatorze
2 (-1,74 %), c'est le « partial », ça, parce que,
3 nous, on avait exclu le capital.

4 Q. [78] Le moins trois virgule zéro neuf (-3,09 %) ?

5 R. La même chose, je ne comptais pas le capital.

6 Q. [79] C'est pour quelle période de temps? C'est sur
7 quelle période?

8 R. C'est quinze (15) ans.

9 Q. [80] Quinze (15), O.K. Écoutez, merci beaucoup,
10 Monsieur Laflamme, je n'ai plus de question.

11 R. Merci.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci. Je pense que j'avais passé par-dessus la
14 FCEI, je m'en excuse. Est-ce que, Maître Turmel?

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Oui, bonjour, je ne le prends pas à titre
17 personnel, Monsieur le Président. Alors, je n'ai
18 pas de question.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci. Hydro-Québec, Maître Fréchette.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Oui, bonjour à tous. Je vous remercie, je n'aurai
23 pas de question.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci. Alors, je vais demander si la Régie a des

1 questions, le procureur, oui?

2 Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE :

3 Oui, j'aurais une petite question de clarification.

4 INTERROGÉ PAR Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE :

5 Q. **[81]** Alors, bonjour, Monsieur Laflamme.

6 R. Bonjour.

7 Q. **[82]** Écoutez, on a lu votre présentation. Vous
8 soulignez, à plusieurs reprises, que vos calculs
9 sont faits sur la base du fichier Excel de Brattle.

10 R. Oui.

11 Q. **[83]** Donc, pourriez-vous nous identifier à quel
12 fichier vous faites référence?

13 R. C'est un fichier très volumineux, là... Attendez un
14 peu, là... Quel nom il porte... C'est le fichier
15 qui a été déposé. C'est maître Fréchette qui nous
16 l'a fait parvenir, à un moment donné, là, mais le
17 nom exact, là... Attendez un peu, là.

18 Moi, j'ai changé le nom, à un moment donné
19 parce que le nom était très long, là. Attendez un
20 peu... euh... Il porte le nom, ici, là HQT-10-03-
21 01-01-01_DDR1_AQCIE... Non... Non, ça, c'est le
22 rapport de PEG, excusez-moi.

23 L'autre rapport, le rapport de... le
24 fichier Excel de Brattle, il porte le nom HQT-05-
25 02-01_PMF_document soutien en TFT modèle 2021-07-30

1 confidentiel SDE. C'est le titre sur lequel je l'ai
2 reçu, là.

3 Il doit être, peut-être, à quelque part,
4 dans les pièces de la Régie, sous pli confidentiel,
5 là. Il faudrait le trouver là. Mais c'est un
6 fichier qui, au total, fait trente-deux (32) megs,
7 là, d'espace mémoire, là.

8 Q. **[84]** Oui, mais c'est...

9 R. Un gros fichier Excel.

10 Q. **[85]** Un peu le point que je veux faire avec vous,
11 là. Je l'ai devant moi. Je vois qu'il y a beaucoup,
12 beaucoup d'onglets, hein? Il y a un fichier, mais
13 il y a beaucoup d'onglets. Est-ce que vous pourriez
14 nous dire comme à quel onglet vous êtes... Quels
15 sont les... En fait, identifier les onglets dont
16 vous vous êtes servi pour faire vos
17 recommandations?

18 R. Oui, bien, moi, ce que j'ai fait, là-dedans,
19 c'est... Je suis assez familier avec les fichiers
20 Excel, je travaille régulièrement avec ça, là. Et,
21 puis, j'ai parti du fichier des résultats de
22 Brattle, là, le fichier, essentiellement, à
23 l'onglet « TFP Growth », là. O.K.

24 Et, puis, là, j'ai fait, avec les fonctions
25 « trouver les précédents », là. Je ne sais pas si

1 vous êtes familier, un peu, avec Excel, là. Dans
2 les formules, on peut trouver les dépendants puis
3 les antécédents des formules.

4 Et, puis, en remontant avec les
5 antécédents, je suis allé trouver la source de
6 l'information, c'est-à-dire la source où il n'y
7 avait pas de formule, où les chiffres étaient
8 écrits tels quels.

9 Et, puis, à cet endroit-là, j'ai mis des
10 fonctions, des conditions, pour dire oui, je la
11 prends ou non, je ne la prends pas. Et, puis, selon
12 les recommandations qu'on a formulées dans notre
13 étude.

14 Et, puis, bon, là, ça donnait des résultats
15 qui variaient, en conséquence, là. C'est un
16 exercice qui... Bon, il faut quand même rechercher,
17 remonter à la source, là. Et, puis, des fonctions
18 qui sont quand même assez sophistiquées, mais c'est
19 des fonctions de recherches, surtout des recherches
20 avec des tables d'index, qui vont rechercher dans
21 d'autres tables.

22 Et, puis, on peut remonter, quand même
23 assez aisément pour quelqu'un qui est familier avec
24 Excel. Ce n'est pas pour le commun des mortels.
25 Mais on peut remonter assez facilement à la sources

1 des informations et puis refaire le calcul.

2 Q. **[86]** O.K. Parfait. Je vous remercie. Ça répond à ma
3 question.

4 R. Merci.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Maintenant les questions de la formation. Monsieur
7 Dumas? Pas de questions. Maître Duquette?

8 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

9 Me LISE DUQUETTE :

10 Q. **[87]** Bonjour, Monsieur Laflamme.

11 R. Bonjour.

12 Q. **[88]** J'aimerais vous amener à la page 28 de votre
13 présentation. Je ne pense pas qu'on a besoin de
14 l'afficher. Mais c'est la page 28 sur la
15 recommandation du RTIÉÉ sur le MRI, « ne pas
16 étendre le MRI aux coûts en capital ».

17 R. Oui.

18 Q. **[89]** Auriez-vous la gentillesse de me dire dans
19 quel facteur de la formule d'indexation les coûts
20 en capital se retrouvent?

21 R. Dans quel facteur de?

22 Q. **[90]** Oui. De la formule du MRI. Elle est quand même
23 assez longue.

24 R. Oui.

25 Q. **[91]** Pouvez-vous me dire dans quel facteur les

1 coûts en capital se retrouvent?

2 R. Là, à brûle-pourpoint de même, je ne pourrais pas
3 vous le dire, là. Il faudrait que j'irais fouiller.
4 Je l'ai vu à un endroit.

5 Q. **[92]** Mais, ça, c'est votre recommandation. Vous
6 nous avez dit que c'est vous qui l'avez travaillé
7 ça. Seriez-vous en mesure de nous dire les coûts en
8 capital sont situés où dans la formule?

9 R. Bien, je peux vous le dire, ça va prendre un
10 certain temps. Je peux vous le dire.

11 Q. **[93]** Mais ce n'est pas quelque chose qui...

12 R. Je ne l'ai pas naturellement de même, là. On
13 pourrait poser la question à bien du monde. Puis il
14 y en a plusieurs qui ne pourraient pas répondre,
15 là.

16 Q. **[94]** Je comprends, mais, vous, vous me faites une
17 recommandation.

18 R. Oui. Bien, la recommandation reste là d'une façon
19 ou d'une autre.

20 Q. **[95]** D'accord. Si je vous suggérais que c'était au
21 Facteur Y, est-ce que c'est quelque chose qui
22 serait à votre avis adéquat?

23 R. Là, vous me tendez un piège, là.

24 Q. **[96]** Je teste votre crédibilité, Monsieur Laflamme.
25 C'est ce que je fais.

1 R. Je ne peux pas vous dire, honnêtement, là. Il
2 faudrait que je voie la formule.

3 Q. [97] Je vous amènerais au paragraphe 77 de la
4 décision. Monsieur le Greffier, auriez-vous la
5 gentillesse de l'afficher s'il vous plaît.

6 R. Est-ce que je peux intervenir? Quand on étend ça
7 aux coûts en capital, ça entraîne une énorme
8 réduction sur les besoins, le besoin qu'Hydro-
9 Québec Transport a pour ses équipements. Moi ce que
10 j'ai souligné à plusieurs reprises, c'est qu'il y a
11 un risque là. C'est à vous maintenant de l'évaluer.
12 Si vous décidez de l'exclure, vous savez très
13 pertinemment que vous enlevez des profits qu'Hydro-
14 Québec a peut-être besoin pour faire l'entretien de
15 son réseau, pour s'occuper de son réseau. Puis vous
16 savez aussi qu'il y a d'autres mécanismes qui
17 interviennent pour tenir compte des
18 investissements.

19 Maintenant, bon, si on veut aller plus dans
20 le détail de ça, si on veut tester, vous pouvez le
21 faire tant que vous voudrez, là. Mais à ce moment-
22 là il faudrait le faire peut-être pour tous les
23 intervenants qui ne sont pas économistes, qui ne
24 sont pas tout ce que vous voudrez en matière
25 d'économie, là.

1 Q. **[98]** Je vous dirais que les témoins du Transporteur
2 et les autres témoins se font tester de la même
3 façon. Monsieur Laflamme...

4 R. Je n'ai pas vu ça dans les dernières questions qui
5 ont été posées.

6 Q. **[99]** Leur crédibilité était peut-être plus grande.
7 Ceci dit, paragraphe 77.

8 R. C'est votre opinion.

9 Q. **[100]** Monsieur Specte, si vous aviez la gentillesse
10 de l'afficher. Ah, c'est le numéro de la décision,
11 c'est la décision D-2021-123, et c'est à la page
12 17.

13 R. Est-ce que j'attends l'affichage de quelque chose?

14 Q. **[101]** Oui, ça s'en vient. En attendant que monsieur
15 Specte affiche le document en question. Vous nous
16 avez dit que cette recommandation-là était
17 exclusivement pour l'année deux mille vingt-deux
18 (2022), c'est exact?

19 R. Pour la question des investissements?

20 Q. **[102]** Oui.

21 R. Oui. Bien, moi, mon idée là-dessus ne changera pas
22 l'année prochaine.

23 Q. **[103]** Non. Mais votre recommandation que vous nous
24 faites au présent dossier, c'est pour l'année deux
25 mille vingt-deux (2022)?

1 R. Oui.

2 Q. **[104]** Si je vous amène au paragraphe 77, dans sa
3 décision procédurale, la Régie indique :

4 ... que les critères établis pour les
5 Facteurs Y et Z et les rubriques déjà
6 reconnues à l'intérieur de ces
7 Facteurs ne peuvent être remis en
8 cause au présent dossier.

9 Donc, pour deux mille vingt et un (2021) et deux
10 mille vingt-deux (2022). Est-ce que ça change votre
11 recommandation, ou on devrait enlever votre
12 recommandation?

13 R. Ça ne change pas du tout ma recommandation, ma
14 chère madame. Ma recommandation reste la même.

15 Q. **[105]** Je vous remercie beaucoup, ça va être
16 l'ensemble de mes questions.

17 LE PRÉSIDENT :

18 La Formation n'a pas d'autres questions. Alors, je
19 crois que ça clôt, n'est-ce pas, Maître Neuman?
20 Est-ce que... Ça va? Alors, on va...

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Oui, ça va, nous n'avons pas de questions
23 supplémentaires au témoin.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Parfait. Alors, je pense que ça clôt votre

1 présentation, si je comprends bien.

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Oui, effectivement. Est-ce qu'il...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Alors, on...

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 ... serait possible de libérer le témoin?

8 LE PRÉSIDENT :

9 Q. **[106]** Oui, absolument, on va libérer monsieur
10 Laflamme, en vous remerciant.

11 R. Merci.

12 Q. **[107]** Merci. Alors, je ne sais pas si, Maître
13 Fréchette, vous êtes en mesure de venir à l'écran?

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Oui, je vous écoute.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Je crois que... Est-ce que vous avez quelques
18 commentaires, avant de clore cette portion preuve?

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Rien de particulier, si ce n'est...

21 LE PRÉSIDENT :

22 Vous n'avez pas de contre-preuve à...

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Non.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 ... établir, là.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Je vous remercie, nous n'irons pas dans ces voies
5 qui ont été balisées par votre humble serviteur
6 dans le passé. Alors, non, malheureusement, nous...
7 heureusement, plutôt, nous n'irons pas dans ces
8 voies. Alors, notre prochain rendez-vous, Monsieur
9 le Président, serait donc lundi matin...

10 LE PRÉSIDENT :

11 Lundi matin.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 ... à neuf heures (9 h), pour les plaidoiries. À ce
14 moment-là, je serai prêt, là, pour vous livrer la
15 plaidoirie de TransÉnergie. Et puis, les
16 engagements, comme je vous dis, ce matin, vous
17 pouvez y compter. Donc, les intervenants qui...
18 résiduels, là, pour les quelques engagements
19 résiduels, là, mes collègues pourront les... en
20 disposer. Bien avant leur prestation pour leur
21 plaidoirie.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Parfait. Alors, pour les plaidoiries qui sont
24 publiques, on invite les gens à être quand même
25 prudents sur l'utilisation d'informations qui ont

1 été divulguées en huis clos. Alors, c'est un rappel
2 sur la confidentialité.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Oui, c'est excellent, Monsieur le Président. Je me
5 permets d'ajouter, si vous me permettez, que les
6 règles sont celles que, si dans les plaidoiries, il
7 y avait des extraits qui sont confidentiels, il
8 doit donc y avoir deux versions de la plaidoirie,
9 là. Un gentil rappel à mes collègues.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Oui.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Ils le savent, là, bien sûr, là, mais c'est... la
14 nature humaine étant oublieuse, Monsieur le
15 Président.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Maître David?

18 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

19 Oui, je voulais juste clarifier cette question-là.
20 Évidemment, si jamais on plaide oralement sur une
21 question confidentielle, un huis clos sera installé
22 par la Régie, je présume?

23 LE PRÉSIDENT :

24 Il faudrait nous en aviser, parce que ça prend...
25 il faut quand même le préparer.

1 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

2 O.K.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Vous pouvez nous en aviser, j'imagine, d'ici lundi?

5 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

6 Sinon, l'aspect confidentiel, l'alternative, c'est
7 d'en traiter seulement dans la plaidoirie écrite,
8 dans ce cas-là, c'est ça? C'est les deux
9 possibilités...

10 LE PRÉSIDENT :

11 Il n'y aura pas de plaidoiries écrites, à moins
12 d'un... Bien... ou dans votre plan d'argumentation
13 ou des choses comme ça, mais il faut quand même...

14 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

15 C'est ça que je voulais dire.

16 LE PRÉSIDENT :

17 ... que ça soit à ce moment-là caviardé, là, il
18 faut avoir un mécanisme de protection.

19 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

20 O.K. Alors, je vais vous revenir sur cette
21 question-là. Je voulais juste, autre question
22 d'intendance, quant à l'ordre des plaidoiries, est-
23 ce qu'il y a eu un changement au niveau de
24 l'horaire qui est annoncé? Au niveau de l'ordre, je
25 parle.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Pas de celui dont on avait discuté. Le vingt (20),
3 ce sont Hydro-Québec et les parties, sauf l'AHQ-ARQ
4 qui, elle, est là le vingt et un (21) au matin.
5 Donc...

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 C'est ce qui avait été demandé.

8 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

9 Et, si je comprends bien, l'AQCIE va passer après
10 le Transporteur?

11 LE PRÉSIDENT :

12 Oui. C'est ça qui avait été demandé. On verra, mais
13 si jamais vous demandez le huis clos, est-ce que
14 vous voulez passer en dernier, ça, je ne sais pas.
15 Faudra voir selon ce que vous allez nous aviser.

16 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

17 O.K. Alors, je vais vous... je vais essayer de vous
18 revenir, là, au plus tard demain, là, par rapport à
19 l'aspect huis clos.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Je pense que... Est-ce qu'il y a d'autres parties
22 qui sont concernées, non, je... elles pourraient
23 nous en faire part aussi, là.

24 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

25 Bien, il y a plusieurs parties qui, dans leur

1 preuve, se sont prononcées sur la question des
2 dépassements de coûts, là, fait que je ne sais pas
3 s'il y en a d'autres qui vont plaider sur le sujet.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Bien, il y a une façon de le faire... il y a une
6 façon de le faire sans... sans avoir de problème
7 avec la confidentialité. Mais, s'il y a des
8 risques, bien, il faut quand même prendre les
9 mesures appropriées. Alors, c'est à vous de nous en
10 aviser, les parties impliquées.

11 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

12 O.K.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Puis, on verra si on fait un huis clos, puis à quel
15 moment, parce que s'il y a plusieurs parties qui
16 souhaitent le huis clos, il faudra peut-être faire
17 un huis clos sur cette partie-là de la plaidoirie
18 et continuer public sur le reste.

19 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

20 Ça dépend aussi, en partie, si la Formation veut
21 nous poser des questions sur ces sujets-là, mais...

22 LE PRÉSIDENT :

23 Hum.

24 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

25 ... c'est dur de prévoir. Alors, écoutez, je vais

1 en parler avec mes collègues. Peut-être, je vais
2 envoyer un courriel aux collègues...

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui. Maître Fréchette, évidemment, est concerné le
5 premier.

6 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

7 ... pour voir un peu c'est quoi le consensus. Parce
8 que j'imagine que c'est une question un peu
9 collective, là, si on veut.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Alors, si on est informé par un courriel ou quoi
12 que ce soit à la secrétaire, bien, au moins on
13 saura le nombre de personnes, et peut-être qu'on
14 verra à... on verra si on fait un huis clos, et à
15 quel moment.

16 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

17 D'accord. Merci.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci. D'autres préoccupations? Alors, je crois que
20 je peux... on peut terminer cette journée en vous
21 remerciant de votre participation, et on se revoit
22 tous... on se revoit, les procureurs et d'autres...
23 ceux qui sont concernés, lundi matin, neuf heures
24 (9 h). Merci.

25 AJOURNEMENT

1

2 SERMENT D'OFFICE :

3 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
4 certifie sous mon serment d'office, que les pages
5 qui précèdent sont et contiennent la transcription
6 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
7 moyen du sténomasque d'une retransmission en
8 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

9

10 ET J'AI SIGNE:

11

12

13

Sténographe officiel. 200569-7